

Guide des espaces publics en secteur patrimonial protégé

Aide aux concepteurs
pour la
contextualisation
des projets dans la
Métropole de Lyon

NOVEMBRE 2025



Urba
lyon

MÉTROPOLE
GRAND LYON



SOMMAIRE

00



Introduction - p.5



01 Le contexte territorial et patrimonial - p.22



02 Les clés de lecture du paysage - p.46



03 Recommandations - p.58



04 Outil d'accompagnement au projet - p.76



00

Introduction

La Métropole de Lyon est garante d'une **cohérence de l'aménagement urbain du territoire**. Elle est également responsable de la qualité des aménagements dans le respect de la ville héritée, constituée de strates patrimoniales et d'une diversité de paysages spécifiques. Porter attention aux paysages du territoire est un gage de qualité et de cohérence dans la fabrique de la ville dans la mesure où les paysages et les usages de l'espace public sont en perpétuelle évolution et que les aménagements permettent d'assurer un trait union dans le temps et l'espace. Cette introduction vise à présenter les enjeux et objectifs de ce guide au regard du contexte local spécifique.



POURQUOI CE GUIDE ?

Le contexte comme référence

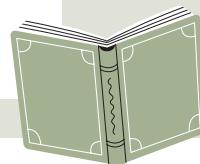
L'intervention sur l'espace public est confrontée à de multiples enjeux de conception, d'autant plus nombreux en secteur patrimonial. **Ce guide à vocation à apporter des éléments d'éclairage aux chargés de projet intervenant sur l'espace public et en particulier ceux appartenant à la délégation prenant en charge la gestion et l'exploitation de l'espace public (DGEEP)** caractérisée par une multitude d'interventions sur le domaine public. Il a pour vocation de les accompagner **dans la conception des projets d'espaces publics pour favoriser une meilleure insertion dans leur contexte patrimonial**, par l'identification des caractéristiques paysagères dominantes et des qualités patrimoniales du site.

La nécessité de contextualiser répond ainsi à plusieurs objectifs pour la qualité de l'aménagement des espaces publics en contexte patrimonial :

- **Travailler avec les traces de l'histoire et de la géographie**, les envisager comme des outils, source d'inspiration de l'aménagement, plus que comme des contraintes ;
- **Mettre en valeur les patrimoines** (urbain, naturel, immatériel) ;
- **Adapter le vocabulaire d'aménagement au contexte**.



Charly



C'est pourquoi ce guide a été imaginé pour apporter **une prise de recul, comprendre ce qui fait l'identité d'un lieu et de son espace public, pour adapter les transformations en conséquences** : le paysage urbain, les caractéristiques patrimoniales, les perspectives et vues, les matériaux, couleurs ou détails...

Il servira également à **identifier les enjeux de qualité patrimoniale** (localisation, composition, matériaux...) pour les mettre en regard des usages actuels du site. Cela permettra d'évaluer le niveau de vigilance du projet du point de vue patrimonial, afin de mieux servir le projet mais également la demande d'autorisation, nécessaire du point de vue des Codes de l'urbanisme et du patrimoine.



©T. Fournier - Métropole de Lyon

Ce que le guide n'est pas

Ce n'est pas un guide d'aménagement des espaces publics en site patrimonial protégé.

On n'y trouvera donc pas de proposition de conception préétablie ni de solution miracle.

Pour cause, notre territoire est riche d'une diversité de paysages urbains et de contextes patrimoniaux qui nécessitent des approches sur-mesure avec des réalisations adaptées au contexte.



Les interventions de la Délégation Gestion et Exploitation de l'Espace Public (DGEEP) :

Les interventions se caractérisent souvent par des délais de réalisation courts du fait de leur inscription dans les programmations annuelles et opérations de proximité des villes.

Elles possèdent des niveaux d'enjeux variables bien qu'elles concernent plutôt des projets d'aménagement du « quotidien », à titre d'exemples :

- Des travaux de transformation de l'espace public par des opérations de proximité (MOE interne, hors processus MOP) et ouvrages d'art
- Le renouvellement des arbres, la végétalisation diffuse, les parcs métropolitains et espaces naturels sensibles
- Les émergences sur le domaine public : bornes d'apport volontaire, panneaux, équipements de contrôle d'accès, mobiliers type JCDecaux, œuvres artistiques...



LA COMMISSION

Le guide sert d'outil pour préparer la commission des espaces publics en secteur patrimonial :

Cette commission réunit les Architectes des Bâtiments de France et les porteurs de projets. Elle a pour objectifs :

- de structurer, organiser et centraliser les échanges avec l'UDAP ;
- de fluidifier, simplifier les échanges entre les services ;
- d'offrir un espace régulier de dialogue et de régulation sur les projets d'aménagement situés dans les périmètres patrimoniaux ;
- de se doter d'une visibilité réciproque des intentions de projets de transformation de l'espace public de la Métropole (DGEEP) et retours d'éclairage sur ces derniers de la part des services de l'UDAP.

La commission est destinée aux agents de la DGEEP concernés par un projet d'aménagement de voirie, de végétalisation ou de déploiement d'équipements, mobiliers urbains, en secteur patrimonial, soumis à autorisation.

Le périmètre couvert est celui de l'ensemble des secteurs patrimoniaux protégés du territoire métropolitain (périmètres des abords de MH, SPR, sites classés et inscrits).

La mission principale de la commission est :

- de rendre un avis préalable aux projets d'aménagement ou d'implantation de mobiliers,
- de fournir les premières orientations sur un projet : niveau d'exigence attendu et type d'autorisation
- d'apporter un éclairage sur des thématiques patrimoniales particulières (ex : appui méthodologique).



CONTEXTE

La création de cette nouvelle instance fait suite aux échanges intervenus en 2022 avec les services de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et la Métropole de Lyon. La nécessité de mettre en place davantage d'échanges entre l'UDAP et la Métropole de Lyon, en particulier la DGEEP a émergé, afin de partager des valeurs communes.





©L. Danière - Métropole de Lyon

Saint-Romain-au-Mont-d'Or

Ce que la commission n'est pas

Elle n'a pas pour vocation d'instruire dans le fond les dossiers les plus complexes qui mériteraient des échanges plus ciblés en hors de ces séances.



« Patrimoine », de quoi parle t'on ?

Lutter contre la banalisation des paysages et préserver la diversité des formes urbaines, caractérisée par les formes bâties et les espaces publics notamment, est un objectif fort de la Métropole de Lyon, pour assurer la qualité urbaine au service de la qualité du cadre de vie des habitants.

Cultiver la richesse et pluralité des paysages « grandlyonnais » :

Le territoire de la Métropole de Lyon est marqué par sa géographie et son développement historique mais est également façonné par la rencontre de grandes influences culturelles régionales (Beaujolais, Bresse-Dombes, Forez, Franclyonnais...) ayant conditionné des spécificités paysagères selon les quatre coins de la Métropole de Lyon. Ce grand carrefour culturel qu'est l'agglomération lyonnaise a donné naissance à une grande diversité de tissus et formes urbaines, caractéristiques essentielles de l'agglomération qui se définissent par des formes bâties, trames urbaines, espaces publics, végétations, matériaux, teintes, bien spécifiques du territoire. Il importe de les prendre en compte et les transmettre pour être garant de l'identité du territoire métropolitain lyonnais et de ses ambiances paysagères.



©T. Fournier - Métropole de Lyon



S'inspirer du patrimoine, ADN des territoires, pour préserver et renouveler les paysages

Les éléments patrimoniaux appartenant au **bien commun** contribuent aux identités spécifiques du territoire. Terreaux des cultures locales, porteurs de mémoire, ils participent fortement à l'attachement des habitants à leur territoire. Ils sont ainsi facteurs d'identité et de cohésion sociale, porteurs d'ancre et d'enracinement pour la construction d'un développement urbain diversifié et de qualité. Ceci, non pas selon une vision nostalgique, muséographique ou encore pastiche, mais bien selon une **logique de création contemporaine** qui intègre la mémoire et les identités locales comme « socle hérité » dans la fabrique de la ville de demain et pour guider les projets de transformation du territoire de manière harmonieuse et qualitative. L'enjeu est ainsi de tenir compte de cet héritage laissé par les générations précédentes en le préservant, mais également en l'adaptant aux évolutions environnementales et des modes de vie voire en le réinterprétant.

Oullins-Pierre-Bénite



LE SAVIEZ-VOUS ?

1845 :
une loi rend obligatoire la construction de trottoirs dans toutes les villes de France

Ref : *Trottoirs, une approche économique, historique et flâneuse - Isabelle Beraud Sarfaty*

L'espace public, une scénographie au service du patrimoine

Aménager la ville, c'est ainsi considérer toutes les composantes qui la constituent : les bâtiments, la végétation, les sols, les voies, les vides, les usagers... Considérer le vide, c'est accorder qu'il met en scène et valorise les perspectives d'un monument au travers d'une scénographie diurne mais également nocturne. En conséquence, la qualité de l'espace public tend à **transformer l'usager en spectateur et acteur**. Ce dernier observe l'espace public comme un témoignage de l'histoire et de l'évolution de la ville en interaction avec ce qui l'entoure.

Si la transformation de la ville a parfois conduit à une standardisation du paysage, l'aménagement de l'espace public participe, au contraire, à révéler la spécificité d'un lieu. Par la cohérence et la qualité des traitements de ses différents composants, par la mise en valeur du patrimoine et du paysage, l'aménagement de l'espace public permet de révéler son histoire, son identité. Il est essentiel donc que les interventions sur l'espace public prennent en compte le caractère spécifique des sites pour proposer des aménagements adaptés, qualitatifs et respectueux de ses caractéristiques patrimoniales reconnues en cohérence avec les usages contemporains.





©T. Fournier - Métropole de Lyon

Oullins-Pierre-Bénite

Valoriser les ressources et savoir-faire

L'utilisation des ressources locales et de moyens de transports historiques a généré des variétés dans les techniques et types de construction à l'échelle de l'agglomération. **Les caractéristiques architecturales et urbaines des bâtiments et espaces publics sont ainsi conditionnées par la provenance des matériaux ainsi que par les savoir-faire locaux.**

À titre d'exemple, si la pierre dorée provenant des carrières du Mont d'Or a marqué le territoire alentour, le pisé de terre a quant à lui été largement utilisé dans le franc lyonnais et l'est lyonnais. Moins connu et pourtant très présent, il a également servi à l'édification des immeubles canuts de la Croix-Rousse. La pierre de Villebois, provenant de l'Ain a été utilisée pour de nombreux immeubles de rapport lyonnais tandis que les galets du Rhône couvrent quantité de murs et chemins aux abords du cours d'eau.

Pour autant, progressivement, les matériaux traditionnels ont été moins utilisés pour diverses raisons (perte des savoir-faire artisanaux ; plus grande facilité à se procurer des produits standardisés et industrialisés ; coût et entretien...). Aujourd'hui le choix des matériaux doit également être guidé par leur capacité à répondre aux enjeux environnementaux : perméabilité, rafraîchissement, cycle de vie, réemployabilité...

La réintégration de matériaux s'inspirant des ressources locales (terre, pierre, galets...) dans les projets de demain est une démarche vertueuse : elle favorise une intégration plus harmonieuse dans le contexte patrimonial, tout comme dans les circuits courts ou du réemploi, favorables pour la transition écologique. **Un soin particulier apporté aux couleurs et à la matérialité est également essentiel, afin de favoriser un projet intégré et qualitatif qui permette d'assurer une greffe harmonieuse.** Tous les éléments constitutifs de l'espace public (profil, traitement de la chaussée, éclairage, végétation, mobilier urbain, équipements...) contribuent en effet à mettre en valeur les caractéristiques du site patrimonial dans lequel le projet s'insère.

Une variété de morphologies urbaines

L'espace public s'intègre dans un tissu morphologique qui s'inscrit dans une histoire formelle, une « morphogénèse ». L'histoire des tissus de la Métropole lyonnaise conditionne les espaces publics : elle permet de comprendre les configurations spatiales des espaces, leur place dans la structure urbaine, les activités qui s'y déroulent mais aussi les éléments patrimoniaux et les valeurs symboliques dont les espaces sont porteurs. La configuration des espaces publics est ainsi spécifique à chaque type de tissu urbain.

Constitution des formes urbaines qui ont marqué le territoire « grandlyonnais » :

La ville antique :

Les traces antiques encore lisibles aujourd'hui sont rares et concentrées : elles traduisent une implantation protohistorique et antique à partir de Vaise et de la colline de Fourvière ainsi que le long des grandes voies (Narbonnaise, Aquitaine, Italie, Rhin, Océan...). Aujourd'hui les traces de la ville Antique s'incarnent au travers d'objets spécifiques (aqueduc, mausolées, théâtre et odéon...) ou confondus dans le tissu urbain.

La ville médiévale, renaissance :

Sous l'impulsion du développement de la soierie, du négoce, de la banque ainsi que des sciences et techniques (imprimerie, médecine...) les rives de la Saône se développent autour du Vieux-Lyon et de la Presqu'île de Lyon. Puis les premières cités historiques se constituent autour de Lyon (Genay, Neuville-sur-Saône, Saint-Genis-Laval, Irigny...). L'architecture, sobre et élégante, est réalisée en matériaux nobles (pierre de taille, pierre dorée...).



CT Fournier - Métropole de Lyon

Lyon 3

La ville classique :

La ville de Lyon s'étoffe et commence à sortir des limites des remparts. Lyon conquiert la rive gauche du Rhône (plan Morand) et les plans d'embellissement se multiplient en Presqu'île.

Les grandes propriétés investissent les Balmes de la Saône à proximité des cités historiques, sites calmes en promontoire. Des bourgs et villages se constituent en périphérie de Lyon, sous forme d'habitats groupés toutefois moins denses que les cités historiques. Ils s'établissent autour d'un point stratégique (église, axe de circulation, promontoire...) à l'instar de Couzon-au-Mont-d'Or ou Charly.

Des hameaux s'implantent en périphérie au contact des terres naturelles et agricoles, développant une architecture rurale plus sobre et fonctionnelle (matériaux locaux : pierre, pisé, galets ...).

La ville industrielle :

Les villes se densifient et avec les faubourgs s'étendent au-delà des limites des remparts et long des voies de circulation pour implanter leurs industries, qui augmentent grâce au développement du réseau de chemin de fer. L'endiguement du Rhône à Lyon contribue également à l'essor industriel de la rive gauche de Lyon. Des noyaux secondaires sont créés (les bourgs et villages) ainsi que deux ceintures de fortifications militaires. Les hameaux se confortent et se multiplient.

La ville planifiée :

Parallèlement au confortement et développement des faubourgs industriels, des projets de planification voient le jour : composition de quartiers nouveaux à proximité des centres, répondant aux normes hygiénistes avec création d'équipements fonctionnels (cité HBM, cités jardins...). L'habitat pavillonnaire se diffuse autour des centralités, de façon d'abord organisée et avec un fort rapport à la voie.

La ville consolidée :

Les villes doivent répondre aux dommages de guerre (reconstruction, besoin en logements, situation d'urgence, crise financière...). De nouvelles formes d'habiter sont inventées et de nouvelles centralités modernes créées. Les terres agricoles et naturelles sont urbanisées au profit des grands ensembles et de l'habitat pavillonnaire, ainsi que des zones d'activités.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le tome 1-partie 3 du rapport de présentation du PLU-H présente en détail les formes urbaines et la diversité des tissus de la métropole de Lyon



Des influences culturelles régionales plurielles

Les tissus historiques, sont façonnés selon leur appartenance à une zone d'influence culturelle régionale.

Le franc-lyonnais :

Un territoire influencé par la Bresse et la Dombes formant un vaste triangle entre les communes de Caluire-et-Cuire au sud, de Genay au nord-ouest (qui en fut l'une des capitales) et Rillieux-la-Pape au nord-est. Le plateau agricole du Franc Lyonnais témoigne encore de cette appartenance régionale.

Les habitations y sont regroupées autour du centre du village, dont la constitution repose sur une juxtaposition de fermes. Plus on remonte au nord, plus l'habitat a tendance à se disperser.

Le Nord-ouest :

De Champagne-au-Mont-d'Or à Poleymieux-au- Mont-d'or, les caractères du Beaujolais président.

On remarque l'extrême dispersion de l'habitat et la fréquence des « villages-rue » étirés le long des routes.

L'est et le Sud-est :

Ces déterminants territoriaux se retrouvent à l'est d'un arc formé par les communes de Corbas, Bron et Jonage.

Ils présentent les éléments traditionnels caractéristiques du Dauphiné. Les regroupements ayant présidé à la constitution des villages se sont faits en lien direct avec les rares aspérités qu'offrait le relief. On parle alors de « village site ».

Le Sud et le Sud-Ouest

Les caractéristiques de la vallée du Rhône et des Monts du Lyonnais ont largement influencé le Sud et le Sud-ouest de la métropole, depuis Marcy-l'Étoile à Solaize.

C'est une zone accidentée où les villages sont groupés autour d'un point central, choisi à l'origine pour des raisons parfois stratégiques. Beaucoup d'habititations sont dispersées entre les villages pour répondre aux besoins des exploitations agricoles.

Un répertoire de matériaux locaux

Le territoire lyonnais est marqué par une utilisation spécifique de matériaux locaux qui se démarque parfois des aménagements d'autres territoires. Sans prétendre à l'exhaustivité, quelques matériaux représentatifs sont cités dans cette partie. Leur réemploi est à encourager.

Les pierres

La pierre est depuis longtemps utilisée comme revêtement de l'espace public, en tant qu'élément de limite entre les espaces ou comme mobilier et reste un élément majeur du vocabulaire de la Métropole de Lyon. Ces pierres sont essentiellement issues des familles de granits, calcaires ou grès. Leurs origines variées apportant une palette de couleurs et d'aspects différents.

Le choin du Jura (Villebois, Montalieu-Vercieu) est largement utilisé à Lyon à partir du 18^e siècle. C'est un calcaire à grain fin, semi-cristallin, gris ou blanc grisâtre, pierre à la fois dure et résistante et se prête très bien à la taille et au polissage. On la retrouve sur de nombreux immeubles, tous les quais du Rhône et de la Saône, sur les ponts du Change, Tilsitt, Morand ou encore Lafayette.

Le pavé, dit aussi pavé d'échantillon, est composé de grès ou de granit qui provient de l'ouest lyonnais (Courzieu, La Patte). Le granite de l'Ouest lyonnais a notamment été très utilisé



©T. Fournier - Métropole de Lyon

pour le pavage ou les bordures de trottoirs. Exploité dans une dizaine de carrières par le passé, il peut présenter plusieurs teintes : gris à Montagny, rosé à Oullins, blanc à Taluyers, bleu à Saint-Andéol ou encore noir à Mornant. Quant au microgranite de Courzieu, de meilleure qualité, il a servi à la fabrication de millions de pavés pour la ville. S'il est largement déployé à Lyon entre 1880 et 1920 en raison de sa résistance, le pavé sera ensuite délaissé car jugé trop bruyant. Il est ensuite redéployé dans la seconde moitié du XX^e siècle, associé aux travaux de piétonnisation et de patrimonialisation de l'espace public.

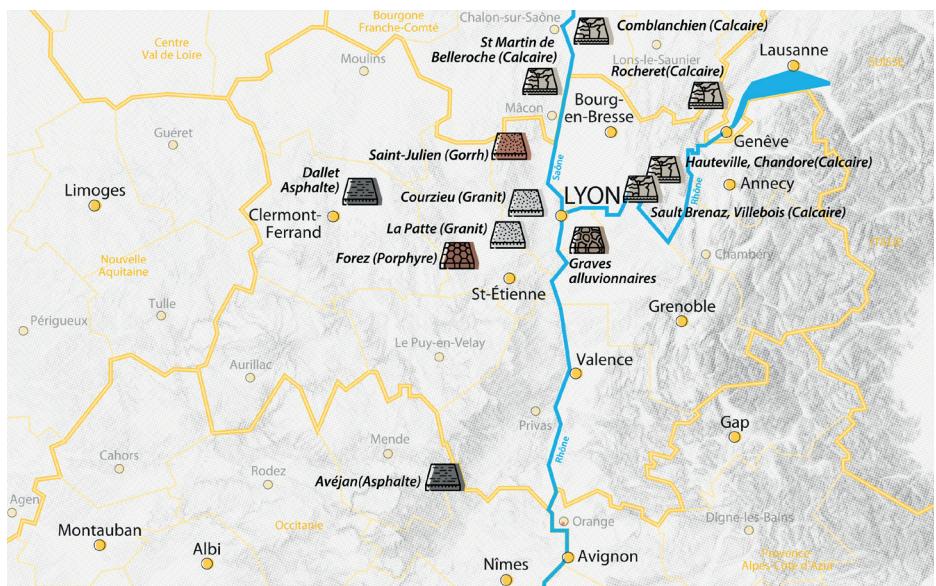
Les bordures sont également réalisées en pierre. La construction de certaines façades est complétée par la mise en place de dalles de pierre de façades dite « cadettes », en pierre calcaire qui peuvent présenter des différences de niveaux pour accompagner le dénivellé des rues. Ces dalles sont plus des protections des façades que de véritables trottoirs mais elles participent activement du paysage urbain.

Exemples de pierres de granite et grès :

Albigny, Place de l'Église ; exemple de pierre calcaire à la Tour de Salvagny, Place du marché.



Carte des matériaux locaux :



©UrbaLyon, source des pictogrammes : ©Freepik



Le gore (ou gorrhe)

Roche plus ou moins granuleuse de couleur rouille, assez friable à sec, il s'agit d'un granit décomposé ou en voie de décomposition qui provient de carrière du Beaujolais ou localisé en Rhône-Alpes.

Emblématique de la place Bellecour, il est également utilisé dans des aménagements d'espaces publics (revêtement des aires ou allées) ou de terrains de sports avec d'autres teintes et granulométries.

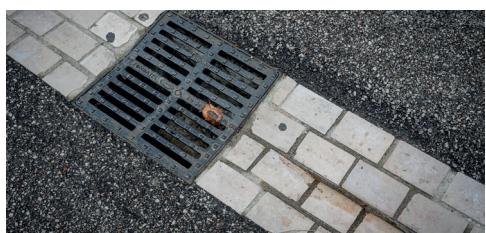
Exemples : Place des Docteurs Mérieux (Lyon 7), Quai Rambaud (Lyon 2), Hôpitaux Sud de Pierre Bénite, Parc de Gerland (Lyon 7^e) ou Parc Bourlione de Corbas.

Le bitume

Suscite l'engouement à Lyon à partir de 1930 avec le remplacement du pavage par le bitumage dans les programmes de rénovation de chaussée car il véhicule une image de modernité.

Produit dérivé du pétrole, il est présent à l'état naturel sous forme suintante, dans des dépôts, sous forme d'amas ou en imprégnation dans des roches poreuses. À l'état naturel, il résulte d'anciens gisements de pétrole et peut-être liquide ou solide.

Il recouvre en grande partie les trottoirs lyonnais et chaussées sur l'ensemble de la Métropole de Lyon.



Un patrimoine végétal précieux

→ Renvoie p. 68

Le territoire lyonnais est marqué par des compositions paysagères historiques et des essences végétales spécifiques (platane, tilleul, marronnier, cèdre...). Les maladies, ainsi que les impacts des sécheresses et vagues de chaleur successives, ont raison de leur résistance et de leur prospérité. Sans prétendre à un scénario maîtrisé, quelques pistes d'évolution sont privilégiées pour préserver cet héritage et poursuivre l'harmonie entre paysage bâti et naturel.

Quel paysage naturel hérité ?

À partir de la Renaissance, les arbres deviennent des éléments stratégiques dans un pays fortement défriché. L'extension des villes médiévales, au-delà des fortifications, se fait autour de chemins arborés et l'arbre d'alignement rentre progressivement dans la culture urbaine. Ainsi, en 1552, le roi Henri II, puis Sully, firent planter des ormes aux bords des routes et sur les places des villages pour alimenter en bois les constructions et la marine. Napoléon poursuivi les plantations des routes pour préserver ses soldats de la chaleur lors de leurs déplacements.

Au 19^e siècle, sous le mouvement du paysagiste Alphand, les percées haussmanniennes s'accompagnent de la plantation massive d'arbres d'alignement pour aérer et purifier « l'air vicié » des villes médiévales. Squares et jardins abondent, reliés par des promenades et des avenues arborées, ainsi que de grands parcs issus de la reconversion de bois de chasse. Les plantations publiques apportent des avancées tant environnementales que sociales : la promenade devient un « luxe démocratisé ».

Cours Emile Zola, Villeurbanne



La place de la République, Lyon 2^e

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 19^e siècle, on plante de façon très serrée tous les 6 à 7 mètres, avant d'envisager, une coupe d'un arbre sur deux pour permettre aux sujets conservés de bien se développer. Cet éclaircissement n'a jamais eu lieu sur les alignements lyonnais anciens, au profit d'une taille régulière. Dans les années 1960, la distance est passée à 14 mètres, favorisant l'aération des plantations, tout en permettant la création de places de stationnement entre les arbres.



La majorité des grands parcs, des places et des boulevards plantés, comme l'avenue du Maréchal de Saxe, la Place Bellecour, la Place de la République à Lyon sont l'héritage des embellissements imaginés à cette époque.

Accompagnant les places majestueuses, avenues et propriétés nobles, les arbres sont considérés dans leur **dimension architecturale et esthétique**. Des essences remarquables sont choisies pour mettre en valeur les façades par des plantations rectilignes. Les arbres agissent comme point de fuite, c'est le cas des magnolias devant le théâtre des Célestins.

À l'ombre des platanes... « L'arbre magique »

L'arbre le plus présent sur le territoire lyonnais est le platane. Il y a encore 30 ans, il représentait **près de la moitié des arbres d'alignement métropolitains**.

Ce sont majoritairement des arguments

botaniques qui justifient son omniprésence dans le paysage national et local : en ville, un arbre doit avant tout s'adapter (au climat, à la pollution...) et surtout, il doit faire de l'ombre. Facile à se multiplier par bouture, le platane est un arbre résistant aux contraintes des milieux urbains et malléable



Quai Paul Sédallian,
Lyon 9^e

à l'élagage. Il s'est totalement adapté à la ville, en s'ajustant à tout type de sol. Arbre au **développement majestueux**, il est aujourd'hui un des seuls arbres à pouvoir créer des effets de voute, ombrageant des boulevards entiers.

Hérités de l'époque napoléonienne, les alignements de platanes font ainsi partie du **patrimoine immatériel français**.

Le platane présent à Lyon n'est pas une espèce sauvage mais un hybride créé au 19^e siècle.

Les essences historique des arbres lyonnais

- Pour les arbres d'alignement, le platane et le tilleul
- Pour les places, le marronnier
- Pour les grandes propriétés privées bourgeoises, le cèdre et le séquoia

Un paysage naturel historique changeant

Soumis aux tendances et aux aléas d'approvisionnement des pépinières, les remplacements successifs des arbres de la place Bellecour témoignent de **choix associés à des époques**. En 1738, des tilleuls prennent place, remplacés en 1848 par des marronniers puis par des chênes chevelus en 1998.



Place Bellecour Lyon 2^e

Arbres remarquables anciens

Le platane situé **place Antoine Rivoire**, semble être l'un des plus vieux platanes du territoire en date de 1894. Il prend racine sur l'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Nizier.

Les plus **anciens arbres du parc de la Tête d'Or** datent de sa création en 1856. Par ailleurs, un marronnier au Parc de la Garde et un cèdre Parc de la chapelle sont plus que bicentenaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un arbre en ville vit en moyenne une cinquantaine d'années.





Une évolution des pratiques pour conforter l'existant

Affaiblis par des tailles sévères, les rendant moins résistants aux champignons et insectes ravageurs, les alignements historiques doivent désormais aussi affronter les sécheresses et les canicules plus fréquentes et intenses.

Les premiers cas de chancre coloré, maladie incurable s'attaquant aux platanes venant d'Amérique, s'observent à Lyon au milieu des années 1990. Le chancre a provoqué plusieurs vagues d'abattage, au Parc de la Tête d'Or notamment. En recul dans les années 2000, la maladie a refait son apparition ces dernières années. Si l'objectif premier reste **la protection et la conservation la plus tardive possible des arbres anciens**, la Métropole est contrainte d'abattre depuis 2018 plusieurs dizaines de platanes centenaires (quai Général-Sarrail, cours d'Herbouville, place Ambroise-Courtois, boulevard Laurent-Bonnevay...), afin de protéger le millier de platanes présents restants sur le territoire.

Ce nouveau contexte a fortement influencé des spécificités lyonnaises dans **la gestion du patrimoine végétal**.

Engagée depuis 1991, la Métropole de Lyon et les communes du territoire développent une véritable politique de l'arbre. Une réflexion sur la place de la nature en ville s'installe avec la Charte de l'écologie urbaine puis avec la Charte

de l'arbre dès 2000, revisitée en 2011, marquant une amélioration notable des pratiques et une promotion d'une **meilleure connaissance des arbres** en milieu urbain.

Ce changement de regard technique et scientifique s'accompagne d'un souhait de **diversification des essences et des strates**, seule alternative afin de renforcer le patrimoine naturel fragilisé.

« **Le bon arbre au bon endroit** » est une théorie appliquée par les agents lyonnais selon laquelle il ne faudrait plus planter selon des critères esthétiques seulement mais en privilégiant également des critères d'adaptation au site (sol, eau, climat) et des critères de développement (volume du houppier, développement racinaire) : des savoir-faire humains alors en avance sur leur temps qui expérimentent de nouvelles techniques (mélange terre-pierre, bac semi-enterré, infiltration eau pluviale...).

La diversification des essences à l'œuvre

Les platanes ne représentent aujourd'hui plus que **18 %** du patrimoine arboré actuel géré. Plus de **400** essences sont désormais employées avec notamment des érables (14 %), des frênes, chênes et micocouliers (respectivement 7 % chacun) ainsi que des tilleuls (6 %), cerisiers (5 %), poiriers (4 %) et sophora du japon (4 %).





Le micocoulier de Provence, qui est en quelque sorte le platane méridional et le sophora du Japon sont faciles à multiplier, résistants à la pollution et supportent un fort ensoleillement. Néanmoins les micocouliers lyonnais se développent moins hauts que leurs homologues nîmois, preuve que le contexte influence fortement le vivant.

Au cours des dernières décennies, on a privilégié sur le territoire, des espèces **résistantes à la chaleur**. Face aux bouleversements climatiques inévitables, il s'agit désormais de dénicher les essences qui rafraîchissent le plus.

Peu de candidats répondent à l'appel. Certains arbres, à même de remplacer le platane dans son port, sont sensibles aux contraintes des espaces publics. On réserve par exemple le **Tulipier** plutôt aux parcs qu'aux rues.

L'arbre qu'on a le plus le plus planté à Lyon en 2023 était le lilas d'Inde ou de Perse, en raison de sa floraison tardive, mais aussi de sa configuration pratique. Tel le Prunus, ces arbres de moyen développement sont adaptés aux rues étroites anciennes, évitant ainsi des tailles trop régulières.

L'enjeu du végétal en secteur patrimonial

Le végétal a toujours été l'**allié de la composition urbaine**, l'alter ego du paysage bâti, le partenaire des espaces publics et de ses usages. Au-delà des services écosystémiques rendus, l'arbre est contributeur de l'espace, il crée une **identité**, fédérante, est un repère visuel fort.

Si les essences sont vouées à se diversifier, la prise en compte du patrimoine et du paysage dans les secteurs protégés passe aujourd'hui majoritairement par le respect et la compréhension :

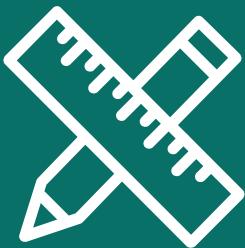
- **des principes de composition**
- **du rythme par rapport aux façades, des alternances**
- **des vues et percées,**
- **des silhouettes végétales**

La végétalisation doit être au service de la valorisation des façades et des perspectives. La diversification de la palette végétale peut également être un atout pour lutter contre la banalisation et l'uniformisation du paysage urbain.

Le choix d'essences variées permet d'égayer la ville en offrant une large palette de volumes, de formes, de couleurs et d'odeurs, contribuant également à révéler la singularité des contextes urbains.



01



Le contexte patrimonial et territorial

Pour bien ancrer l'aménagement d'un espace public dans son contexte environnant, l'approche spatiale et paysagère est essentielle. L'espace public apparaît alors comme un fragment du paysage qu'il importe de bien lire et comprendre pour mieux définir en conséquence les enjeux de sa conception et les éléments de sa composition.

Proposer une intervention sur l'espace public, c'est agir sur un objet paysager et architectural qui se lit à trois échelles complémentaires s'appréhendant de manière différente en fonction du contexte patrimonial et territorial : le site, la structure urbaine et la voie.

Le contexte patrimonial

PRÉAMBULE

Envisager le patrimoine et le paysage comme support de projet apporte des éléments de contextualisation bénéfiques à l'identité et l'insertion des aménagements. Toutefois, il est nécessaire en amont du projet de comprendre quelles sont les valeurs patrimoniales et les protections associées ainsi que le contexte territoriale spécifique dans lequel s'inscrire.

Un processus en plusieurs étapes :

— 1/ comprendre le contexte patrimonial :

identifier si le projet est concerné ou non par une protection patrimoniale, à partir de la carte ci-contre et du lien web ou site web « Atlas des patrimoines »

— 2 / Comprendre la protection :

Dans le cas d'un projet concerné par une protection patrimoniale, identifier la nature de la protection et ce que cela induit (différents types d'autorisation d'urbanisme, des variations dans les délais d'autorisation, d'autres acteurs, des documents réglementaires associés à consulter).

Par ailleurs, une consultation systématique du PLU-H est conseillée, pour également prendre en compte la dimension patrimoniale qu'il porte (à titre d'exemple, voir les outils type PIP-Périmètres d'Intérêt Patrimonial ou OAP-Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP Unesco).

— 3/ Incrire le projet dans le contexte territorial,

en identifiant la grande famille d'espace public dominante...

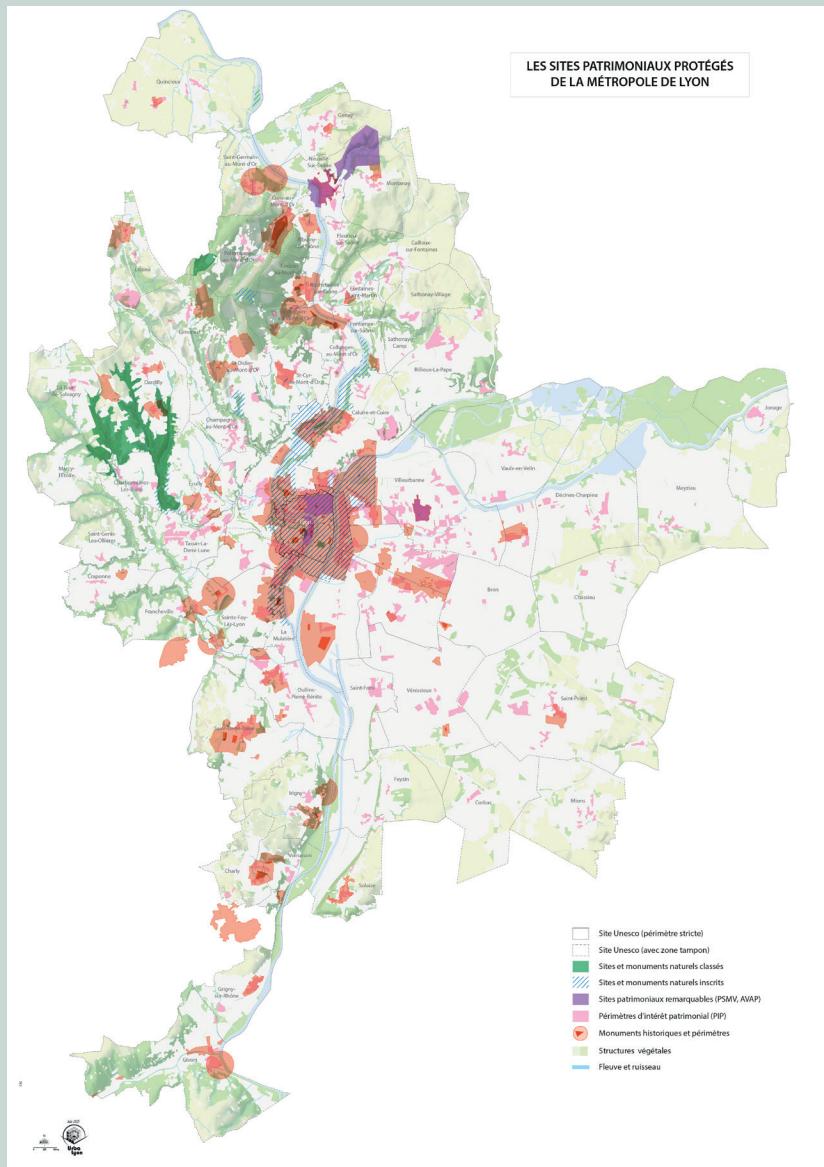
FOCUS ARCHEO :

Vérifier de façon systématique si le projet est concerné par une zone de présomption de prescription archéologique (possibilité de rallongement des délais d'autorisation, éventualité d'un diagnostic anticipé...).



©T. Fournier - Métropole de Lyon

Neuville-sur-Saône



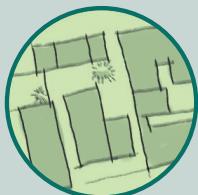
Pour bien identifier dans quelle situation je me situe (y compris les zones archéologiques) et voir le détail par commune :

<https://geoweb.grandlyon.com/portal/apps/webappviewer/index.html?id=46b0c2347ccf433889d5fd6e054dc56a>

Le contexte patrimonial

1. LES PROTECTIONS PATRIMONIALES

Le patrimoine remarquable est reconnu et préservé par différents outils relevant de l'État ou des collectivités. Ceux-ci génèrent des périmètres de protections aux portées différentes : sites classés et inscrits, sites patrimoniaux remarquables, ainsi que périmètres des Monuments Historiques qui nous intéressent plus particulièrement ici.



Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) :

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dite « loi LCAP », crée les sites patrimoniaux remarquables (SPR). Ils relèvent de la compétence de l'État, en remplacement des secteurs sauvegardés. Ces SPR sont encadrés par deux plans de gestion : le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) et les PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), en remplacement des ZPPAUP et AVAP. Ces sites, au nombre de 4 dans la Métropole de Lyon, sont classés dans la mesure où leur conservation, restauration, réhabilitation ou mise en valeur présentent un intérêt public du point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager. C'est-à-dire qu'ils constituent un ensemble remarquable bénéficiant d'une reconnaissance et d'une protection particulière pour ses caractéristiques patrimoniales. En conséquence, la collectivité a un devoir de conservation, d'entretien et de restauration, puis de mise en valeur de ces sites qui constituent un ensemble cohérent, par leurs pleins (espaces urbanisés, bâtiments, objets...) et leurs vides (trame urbaine, voirie, espaces non urbanisés) ainsi que leur étroite interrelation, fruit de l'histoire et du développement du site.

À RETENIR

Dans un site patrimonial remarquable -SPR- (réglementé par une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine -AVAP-, un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine -PVAP- ou un plan de sauvegarde et de mise en valeur -PSMV, documents d'urbanisme pourvu d'un règlement), l'espace public est porteur de qualités patrimoniales par définition, puisqu'il est constitutif d'un ensemble cohérent et est susceptible de contribuer à sa conservation ou mise en valeur.



Les abords des Monuments Historiques (MH) :

Il existe plus de 460 Monuments Historiques (MH) sur le territoire de la Métropole de Lyon. Selon les termes du code du patrimoine, ces monuments historiques ont été protégés car ils « présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant qui a rendu désirable leur préservation. » Il existe deux niveaux de classification des MH :

- le MH classé, niveau de protection le plus élevé par décision nationale ;
- le MH inscrit, niveau de protection inférieur, par décision régionale.

La notion d'« abord » des monuments historiques a pour but d'instaurer un « écrin » autour du monument historique, afin de permettre sa mise en valeur, en portant une attention et un soin particulier à l'environnement proche, urbain et paysager. Au sein du périmètre donné, l'architecte des bâtiments de France (ABF) émet un avis sur les dossiers de travaux de toutes natures afin de préserver les qualités de l'écrin du monument historique.

Il existe deux configurations au titre des abords :

- le périmètre de protection de 500 mètres : configuration dépendante de la notion de covisibilité au sein du périmètre de protection. De forme circulaire, il est projeté à un rayon de 500m autour du MH ;
- le périmètre délimité des abords (PDA) : configuration spécifiquement délimitée au regard des réalités du terrain, attribuée par l'ABF, ajustant la distance de 500m initiale en l'élargissant ou la restreignant.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En périmètre délimités des abords, les avis de l'ABF s'imposent désormais en tous points au sein d'un périmètre adapté aux réalités du terrain, où la notion de co-visibilité n'est plus.

→ Renvoie p. 80

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les MH inscrits sont régis par le code de l'urbanisme et du patrimoine, ce qui explique que tous travaux engagent un permis de construire.

En revanche les MH Classés sont régis par le code du patrimoine qui engage au dépôt d'une Autorisation de travaux sur MH



À RETENIR

La protection au titre des abords de monument historique, est garant de l'écrin patrimonial du monument historique. En son sein, les aménagements se doivent de participer à la mise en valeur du MH.



Les sites classés et inscrits

La politique des sites, régie par le code de l'Environnement, a pour objectif de préserver les espaces de qualité et remarquable au plan paysager.

On distingue deux niveaux de protection différents : les sites classés et les sites inscrits qui bénéficient de mesures fortes de protection.

Le site classé : est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâties, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un «paysage», considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Le site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La place Bellecour, l'île Barbe, les vallons de l'ouest lyonnais et l'éperon nord du Mont Verdun sont des sites classés

Les Périmètres d'intérêt patrimonial

Les périmètres d'intérêt patrimonial (PIP) sont une protection issue du PLU-H de la Métropole de Lyon au titre du code de l'urbanisme. Ils comportent des ensembles urbains, bâties et paysagers constitués et cohérents, identifiés pour leur valeur patrimoniale, au regard de leurs qualités d'ordre culturel, historique, architectural, urbain et paysager.

Dans les Périmètres d'Intérêt Patrimonial, les travaux d'aménagement, sont conçus pour concourir à une mise en valeur des caractéristiques culturelles, historiques, patrimoniales, ou architecturales de l'ensemble, ainsi qu'à la préservation des caractéristiques et la valorisation de l'ordonnancement du bâti et des espaces non bâties organisant ledit périmètre, tout en assurant un développement respectueux de l'identité des lieux, y compris par une réinterprétation sur un mode contemporain.

À RETENIR

Les PIP sont contenus dans un cahier par commune (C.3.2), consultable dans les documents de la commune sur le site du PLU-H : <https://pluh.grandlyon.com/index>

À RETENIR

Outre les protections générées par l'Etat (DRAC, UDAP), il existe d'autres protections patrimoniales issues du code de l'urbanisme et présentes dans le PLU-H.

L'OAP Unesco

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du site Unesco à Lyon est un outil issu du PLU-H de la Métropole de Lyon.

Elle apporte des éléments de compréhension sur les périodes et typologies du site Unesco. Elle élaboré également des recommandations et préconisations (principes d'aménagement et dispositions spécifiques) applicables sur le secteur Unesco.

Elle couvre le secteur Unesco et sa zone tampon, soit 750 hectares sur 8 arrondissements de Lyon.

Le contexte patrimonial

2. L'ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

L'espace public forme un palimpseste, autrement dit les traces successives des étapes de transformation des espaces peuvent être lues, décodées, retrouvées, rappelées. La prise en compte des étapes de l'évolution des espaces publics est ainsi déterminante : elle doit conduire à la mise en valeur des éléments structurants des morphologies et paysages urbains. Elle amène également à considérer avec attention les caractéristiques patrimoniales qui singularisent l'espace public.

C'est pourquoi, selon l'ampleur du projet et la sensibilité des lieux, il est nécessaire de faire réaliser une étude patrimoniale avec une maîtrise d'œuvre compétente (architecte, urbaniste, paysagiste avec compétences patrimoniales). Dans d'autres cas plus simples, des données sont accessibles sur internet, afin d'établir un diagnostic patrimonial succinct, avec notamment un comparatif de l'évolution dans le temps.

Les sites d'archives communales ou départementales :

Archives de Lyon : consultation des plans parcellaires, cartes et plans, informations sur les rues de Lyon, cartes postales et photographies...

<https://www.archives-lyon.fr/>

Archives du Rhône : consultation du cadastre napoléonien (vers 1825) ; ou de documents iconographiques dont des cartes postales anciennes...

<https://archives.rhone.fr/>

Archives communales : consultation des documents de la commune (contacter la commune car rarement consultables sur internet)



L'IGN et le portail « remonter le temps » :

Consultation des cartes de l'État Major (milieu du 19^e siècle), orthophotographies de 1930 à aujourd'hui...;

<https://remonterletemps.ign.fr/>



Ouvrages et publications

Ouvrages sur l'histoire des quartiers, publications d'historiens... Consulter la commune qui pourra mettre en relation avec les associations dédiées ou personnes référentes.



Cartes postales et iconographie

Cartes postales consultables sur internet :
Delcampe, Geneanet, Cartorum, Carte Postale Ancienne, Ebay, Communes.com, CPArama...

Bibliothèque municipale de Lyon : <https://www.bm-lyon.fr/>

Bibliothèque nationale de France : Gallica (bibliothèque numérique de la BnF, banque d'images

<https://catalogue.bnf.fr/index.do>



Le guichet du savoir :

Service gratuit de la bibliothèque municipale de Lyon de questions/réponses en ligne, en lien avec le service documentaire sur tous les sujets de la connaissance.

<https://www.guichetdusavoir.org/>



Les grandes familles d'espaces publics

→ Renvoie p. 78

L'intervention en site patrimonial protégé nécessite une attention particulière à l'intégration harmonieuse des aménagements sur l'espace public. S'il n'existe pas de recette type et que chaque projet mérite une solution sur-mesure, des regroupements typologiques peuvent aider à identifier des points d'attention particuliers.

3 grandes familles d'espaces publics dans les sites protégés

Identifier des typologies d'espaces publics en site patrimonial protégé à l'échelle de la Métropole de Lyon est un exercice complexe compte tenu de la diversité des contextes et caractéristiques des espaces. Pour autant, il est possible d'envisager des rapprochements.

L'approche toponymique et fonctionnelle ne permet pas de classifier les espaces publics (pour un même nom, différentes réalités), ni même la lecture historique et morphologique, puisque que, bien que plus territoriale, elle s'est avérée trop déconnectée des usages et aménagements. C'est pourquoi ce guide a opté pour une méthode avec une lecture paysagère. Utilisant la silhouette urbaine, les échelles et les usages il a été possible de catégoriser les espaces publics pour répondre à l'enjeu d'intégration dans le contexte et d'adaptation aux usages actuels.

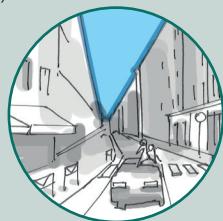
L'analyse du profil de l'espace, de ses usages dominants et de son statut d'attractivité a permis d'identifier **trois grandes familles d'espaces publics en site patrimonial protégé** décrits plus loin :

- les espaces publics de proximité,
- les espaces publics fonctionnalistes,
- les espaces publics de représentation.

Ces espaces se déclinent en deux sous-catégories en fonction de la largeur de l'espace urbain et de la perception du ciel qu'il donne à voir (cf schéma ci-contre) : en espace linéaire ou espace ouvert.

Cette approche induit une lecture sensible du paysage et présente plusieurs points de vigilance :

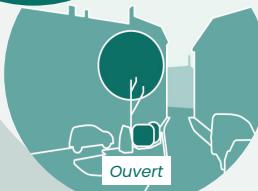
- les espaces publics évoluent en fonction des époques, des temporalités et des rythmes (jour/nuit, jours/semaine, saisons) et offre donc une lecture variable du paysage dans le temps (court ou long) ;
- Cette approche incite à retenir au premier regard ce qu'on lit de manière évidente dans le paysage, ce qu'on observe en premier et ainsi à hiérarchiser la lecture par rapport aux éléments secondaires, qui guident la lecture mais sont moins déterminants en termes de typologies ;
- Cette méthode nécessite enfin de prioriser la lecture : par exemple, un espace public a pu autrefois s'apparenter à un espace de représentation, tel un parvis, et peut avoir perdu cette dimension représentative au fil du temps et des aménagements, en étant devenu par exemple une aire de desserte, espace plutôt fonctionnaliste.



6 configurations dominantes d'espaces publics :

DE PROXIMITÉ

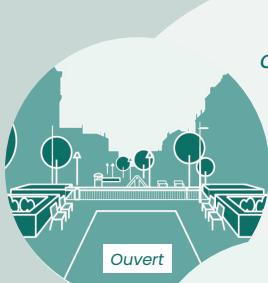
*historique
multifonctionnel
continu
étroit
individuel
minéral*



FONCTIONNALISTE

*utile
structuré
adapté
lié aux flux
ordinaire*

*composé
multimodal
emblématique
monumental*



DE PRÉSENTATION

*aéré
ouvert*



Les espaces publics de proximité

Principales caractéristiques communes



Les espaces publics de proximité résultent d'une organisation multifonctionnelle où le bâti dessine l'espace. Ce dernier est généralement étroit et s'inscrit le plus souvent dans un tissu dense, compact et majoritairement marqué par un principe de continuité bâtie (alignement des façades ou présence de murs d'enceinte).



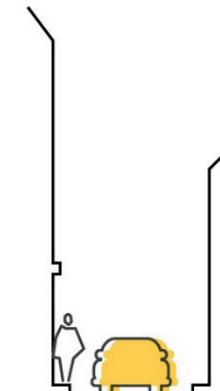
Sa composition urbaine peut être structurée à partir d'un élément repère/identitaire (château, édifice public, religieux ...) et s'ordonne par rapport à des voies historiques pouvant être sinuuses et irrégulières ; ou plus régulières si plus récentes (à partir du XIX^e siècle).

Cet espace public s'apparente le plus souvent aux voies médiévale-renaissance, aux rues principales de bourg ou voie de hameau...



Souvent fondatrices du quartier, ces voies historiques organisent encore aujourd'hui des activités multiples (en rez-de-chaussée notamment) en lien avec la vie locale.

< Le dimensionnement réduit de ces espaces implique une concentration des flux multimodaux au sein d'un espace partagé.



ESPACE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Rue Victor Hugo
(St-Didier au Mt d'Or)



Ces espaces sont le plus souvent dépourvus de végétation ou accueillent un paysagement réduit.



Odonymes récurrents : rue, venelle, passage, impasse, montée, chemin, place, placette, square...

Typologies de tissus urbains associées : cités historiques, bourgs et villages, hameau,

Échelle d'attractivité : quartier

Exemples d'espaces linéaires : rue Juiverie à Lyon, rue de la République à Neuville-sur-Saône, rue Pierre Carbon à Fontaines-sur-Saône, rue Camille à Villeurbanne, rue de la Maçonnière à Charly... Espaces ouverts : place de l'Eglise à Montanay, place Chardonnet à Lyon 4^e, place du Gouvernement à Lyon 5^e, place Ampère à Neuville...



Espace linéaire



Les espaces publics linéaires sont constitués d'une voie avec une chaussée très étroite en capacité d'accueillir le plus fréquemment les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes) selon un seul sens de circulation avec une vitesse réduite. On remarque également souvent une absence de trottoir ou une présence résiduelle.



Les mobiliers, matériaux et autres bordures sont en conséquence peu nombreux. On retrouve souvent des pavés dans ces espaces.



Trop étroits pour être plantés, la présence végétale peut résulter d'une végétation à proximité, relevant du domaine privé riverain.



Ils peuvent également intégrer des éléments de perspectives visuelles (échappées ou panorama).

Ces espaces sont porteurs d'une dimension sociale importante et constituent des lieux de rencontre et de partage.

Espace ouvert



Les espaces ouverts de proximité sont constitués d'espace aux dimensions renvoyant plutôt à une échelle humaine (placette, square) et peuvent être organisés par rapport à un objet clé (édifice public, religieux...). On retrouve également des espaces aménagés de petites dimensions (petit parvis...) et des espaces résiduels.



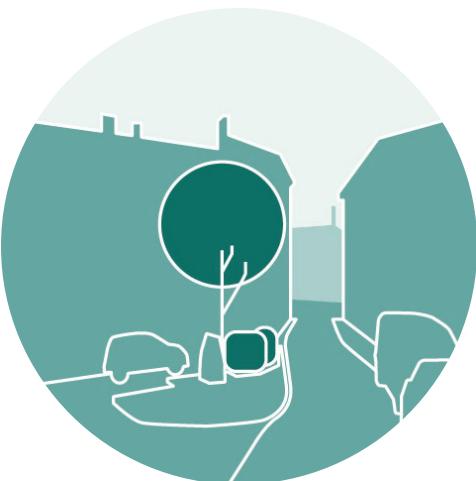
Ces usages s'inscrivent à l'échelle du quartier ; sauf exception (comme le Vieux Lyon qui accueille des usages métropolitains et liés au tourisme).



Ces espaces de proximité (placette, terrasse, petit espace vert, square...) offrent des agréments particuliers : le repos, la détente, les loisirs, le calme, la qualité de l'air, le paysage...



Leur dimension paysagère résulte souvent d'un unique sujet planté qui revêt un caractère symbolique et sert de repère et/ou d'emblème.



Fiche exemple

Espace public de proximité

→ Renvoie p. 61



Saint-Genis-Laval, rue de la Ville

Cette voie se situe dans un tissu historique de centre ancien dense et compact abritant des fonctions multiples (logements et commerces).

C'est une voie courbe et étroite qui traduit son caractère historique. Elle revêt un caractère apaisé et présente des usages relationnels de proximité et de centralité communale.



Le clocher, les fenêtres à meneaux à l'étage et les arcades en rez-de-chaussée

dessinant des motifs géométriques et faisant écho aux façades et éléments d'architecture (escalier, murs et décors en pierre...).



Caractéristiques urbaines

- La voie est courbe et suit une légère pente avec un point légèrement plus haut au nord.
- L'enveloppe bâtie qui entoure la voie est constituée d'un tissu urbain dense, marqué par un alignement continu de façades étroites. La hauteur des bâtiments est plutôt faible (deux à trois niveaux en moyenne) relative à l'étroitesse de la voie. La hauteur des bâtiments est variable offrant une silhouette urbaine irrégulière marquée par les sauts de toiture.



Façade, fenêtre et voûte en pierre



Caractéristiques patrimoniales

- L'entrée dans la voie se fait au nord par un portail vouté en pierre et galets servant de porte fortifiée. La voie est donc un axe principal de la ville historique.
- Au sud, l'entrée est marquée par la présence d'un chasse-roue intégré dans un angle coupé d'un bâtiment.
- Plusieurs façades non enduites donnent à voir des murs en pierre.
- On observe la présence de fenêtres à meneaux avec encadrements en pierre dorée aux étages et d'arcades en plein-cintre au rez-de-chaussée.
- La voie est dominée à l'arrière par le clocher de l'église (covisibilité perceptible depuis la rue de la liberté).



Caractéristiques naturelles

Le profil très étroit, combiné à la densité, n'est pas favorable à la végétalisation qui est absente de la voie, hormis sous forme ponctuelle par la présence de bacs de végétation épars.



Usagers et fréquentation

- La voie est piétonne, interdite à la circulation automobile (tout de même circulable pour les livraisons, services publics et riverains) et accessible en modes doux (sans aménagement particulier).
- La présence de commerces de proximité est facteur d'attractivité et de flux.
- La voie accueille des événements locaux festifs annuels (guinguette, foire...).



Chaussée à motifs et jeux de matières



Mobilier et matériaux

- La présence de mobilier est réduite à des éléments mobiles (bacs à végétation, terrasses de restaurants).
- La chaussée est partagée, il n'y a pas de trottoir.
- Le traitement au sol alterne des zones de pavage, de pierre et d'enrobé rouge

Les espaces publics fonctionnalistes

Principales caractéristiques communes

Les espaces publics fonctionnalistes correspondent aujourd’hui à des espaces organisés pour répondre à un besoin circulatoire avec un rapport de ciel plus ouvert.



Ils sont urbanisés de façon plus ou moins continuë selon les tissus urbains dans lesquels ils se situent et peuvent conditionner le tissu qui les entoure de type village rue.

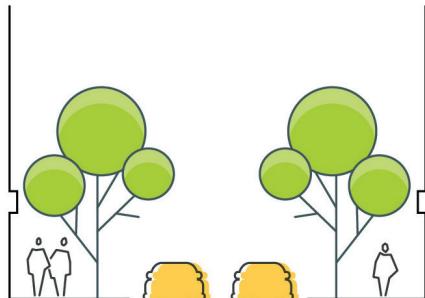


En raison de leur profil/morphologie, on les rencontre dans des tissus relativement récents bien que pour certains historiques (cf. les voies nationales, départementales), plutôt dans le prolongement ou en périphérie des centralités que dans les centres eux-mêmes, hormis pour certaines typologies comme les faubourgs dont les caractéristiques se rapprochent de ce type d’espaces publics.



Leur dimension sociale est fortement liée au tissu urbain qu’ils traversent et aux rez-de-chaussée qui les bordent : espace multifonctionnel au sein des tissus mixtes (logements, commerces, activités) ou monofonctionnel dans un quartier exclusivement résidentiel par exemple.

L'espace public correspond majoritairement à un espace



**ESPACE PUBLIC FONCTIONNEL
Cour Eugénie (Lyon 3^e)**

de gestion de flux (commerciaux, résidentiels, ...) facilitant la fluidité du trafic au détriment d’autres aménités. Ces espaces fonctionnalistes accueillent de plus en plus d’autres usages que ceux liés à la voiture et au stationnement (vélo, bus, ...).



Plutôt minéral et fonctionnel, ces espaces peuvent néanmoins être plantés d’arbres d’alignement ou de compositions végétales ponctuelles.

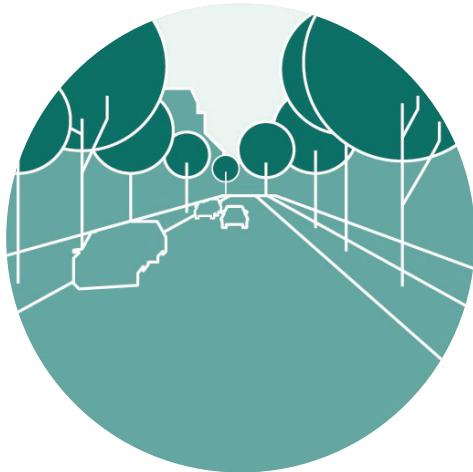


Oronymes récurrents : rue, route, avenue

Typologies de tissus urbains associées : faubourg, zones d’habitat collectif ou individuel, zone économique...

Échelle d’attractivité : ville, agglomération

Exemples d’espaces linéaires : avenue Jean Jaurès à Décines-Charpieu, rue Alfred de Musset à Vaulx-en-Velin, cours du Dc Long à Lyon 3^e, avenue des Frères Lumière à Lyon 8^e... Espaces ouverts : place Pierre Vaubouin à Tassin-la-demi-Lune, place Henri Barbusse à Lyon 9^e, rue de la République (place) à Solaize...



Espace ouvert



Les espaces ouverts fonctionnalistes sont en partie structurés par du bâti et en partie ouverts offrant un rapport au ciel assez large.



Ces usages s'inscrivent à l'échelle du quartier ou d'une centralité de village. Ces espaces sont fortement marqués au quotidien par un usage extensif de stationnement sur tout ou partie de leur surface.



Leur dimension paysagère résulte souvent d'une composition paysagère structurante qui peut être incarnée par des alignements ou des bosquets d'ornement.



Ces espaces, qui ont la capacité d'être multifonctionnels étant donné leur dimension, constituent avant tout des lieux de rencontre en lien avec l'animation induite par la proximité d'un pôle culturel ou commercial. Ils peuvent aussi accueillir des activités traditionnelles temporaires de la vie du village/quartier telles que le marché, fête annuelle...

Espace linéaire



Les espaces publics fonctionnalistes sont constitués d'une voie avec une chaussée plus ou moins large (à 2 sens de circulation) majoritairement dévolue à la voiture (circulation et stationnement) mais accueillant de plus en plus d'autres modes (vélos, bus). Les trottoirs, isolés de la chaussée, sont souvent de taille réduite dans les espaces résidentiels mais peuvent être plus généreux si bordés de rez-de-chaussée actifs. Ces voies assurent un rôle de desserte locale ou à l'échelle de la ville, et parfois une desserte de transit.



Les mobiliers sont généralement peu nombreux et basiques, associés aux usages les plus développés de l'espace public (banc, poubelles, panneau de signalétique, panneau publicitaire,...).



Le paysagement de ces voies n'est pas systématique mais elles peuvent être bordées par des alignements d'arbres avec une fosse plus ou moins végétalisée.



La dimension sociale n'y est pas forcément très développée mais a tendance à s'accentuer avec l'arrivée de nouvelles aménités urbaines et à la faveur d'un nouveau partage de la voirie.



Fiche exemple

Espace public fonctionnaliste



©T. Fournier - Métropole de Lyon

Tassin-la-demi-Lune, avenue de la République

Cette voie se situe dans un tissu de faubourg de type « village-rue » constituant une centralité de la commune marquée par des fonctions multiples (logements et commerces de proximité).

C'est une voie rectiligne marquée par une implantation bâtie en front de rue, de façon continue.

Elle revêt un caractère routier mais présente des usages relationnels de proximité et de centralité communale.



Caractéristiques patrimoniales

L'avenue de la République constitue l'une des centralités de Tassin-la-Demi-Lune, où se concentrent les commerces de proximité et forme également un axe routier très fréquenté. Ancienne route nationale de Paris n°7, elle est tracée au 18^e siècle et possède aujourd'hui un fort caractère faubourien, avec son parcellaire en lanières qui rythme le linéaire et sa physionomie identitaire de « village-rue ». Certains immeubles qui la bordent possèdent une grande qualité architecturale.



Caractéristiques naturelles

Cette avenue accueille quelques arbres d'alignement mais de façon ponctuelle et discontinue sur l'ensemble de son linéaire sans logique symétrique sur les 2 rives en vis-à-vis, alors qu'à l'arrière des parcelles se développent des jardins privatifs.

Elles possèdent des perspectives visuelles sur le grand paysage, guidées par un effet de cadre donné par le bâti.



Mobilier et matériaux

- La présence de mobilier est réduite (quelques bancs et potelets vélo) et s'apparente plutôt à des équipements nécessaires à la gestion des flux (panneau de signalisation, éclairage, potelet, ...).
- Le traitement du sol (chaussée et trottoirs) est assez homogène sur l'ensemble du linéaire.



©T. Fournier - Métropole de Lyon



©T. Fournier - Métropole de Lyon



Caractéristiques urbaines

- La voie est rectiligne, avec une largeur de 20 mètres et marquée en son centre par la place Vauboin de forme circulaire.
- L'enveloppe bâtie qui entoure la voie est constituée d'un tissu urbain marqué par un alignement continu de façades appartenant à des typologies bâties hétérogènes

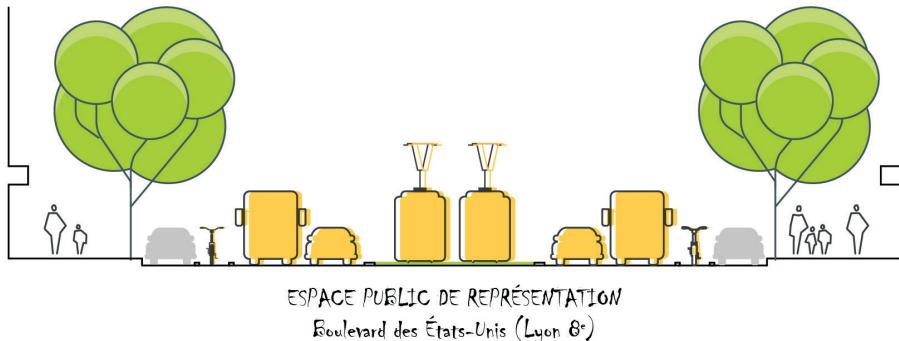
La hauteur des bâtiments est plutôt faible (deux à trois niveaux en moyenne) et variable.



Usagers et fréquentation

- Le profil, hétérogène de part et d'autre de la Place Vauboin, présente à minima 3 voies de circulation et certaines sections sont partagées par les vélos et bus. La présence de stationnement est également importante de chaque côté bien que pouvant être discontinue par endroit.
- La présence de commerces de proximité est facteur d'attractivité et de flux.

Les espaces publics de représentation



Principales caractéristiques communes



Les espaces publics de représentation sont issus de plans d'urbanisation (élaborés souvent au XVIII^e ou XIX^e siècle). Les espaces publics résultent donc fortement des grands principes de composition (symétrie, proportion, perspective,...). Dans ces plans d'urbanisation, ces espaces publics portent une forte dimension de représentation.



Ces espaces publics de représentation constituent des espaces emblématiques (ex : Place Bellecour, grands boulevards) et/ou symboliques à l'échelle d'un quartier, de la ville ou même de l'agglomération. De fait, ils attirent et génèrent des flux importants et constituent des lieux d'échanges importants.



Ces espaces constituent des lieux de rencontre, d'échanges et de partage d'usages multiples.



Leur dimension paysagère repose avant tout sur la monumentalité et la mise en scène au sein des tissus urbains qui les entourent et par les éléments qui les composent (mobilier, objet, végétal,...).



Onomymes récurrents : boulevard, avenue, cours d'îlot couronne, grande place, voire grande rue...

Typologies de tissus urbains associées : îlot couronne, cité historique, centralités...

Échelle d'attractivité : ville, dimension métropolitaine

Exemples d'espaces linéaires : rue de la République à Lyon 2^e, cours Lafayette Lyon 3^e, boulevard des Etats-Unis, Lyon 8^e, avenue Bataillon Carmagnole Liberté. Espaces ouverts : quais Augagneur ou Pierre-Scize, Lyon ; place Pierre Brosset, Lyon ; place Edmont Quinet, Lyon...



Espace linéaire



Les espaces publics de représentation sont constitués de voie de communication structurante à l'échelle de la ville ou de la métropole, fortement marqués par le partage multimodal de la chaussée. L'ouverture sur le ciel est très importante mais peut parfois être masquée ou réduite par les houpiers des arbres d'alignement.

La chaussée de grande largeur peut accueillir dans ses différentes strates tous les modes de déplacement (bus/tramway, voiture, vélo) et peut même contenir des contre-allées. Les trottoirs sont également très larges et permettent de développer d'autres usages que ceux liés à la marche (terrasse, kiosque, ...).



Les mobilier sont généralement très nombreux car liés à la fois aux différents modes de déplacements (abris bus, station vélo, ...) et aux aménagements urbaines du quartier. Sans implantation rationalisée de l'ensemble des mobilier, les trottoirs peuvent rapidement devenir très encombrés malgré leur généreuse dimension.



Le paysagement de ces voies est marqué par la présence d'un ou deux alignements ; ces derniers renvoient souvent historiquement à une fonction de promenade et de déambulation développée au XIX^e siècle.



La dimension sociale de ces espaces est particulièrement forte en lien avec la multiplicité des usages actuels et avec leur ancrage historique fort qui leur permet de jouer encore aujourd'hui un rôle de repère significatif dans l'espace urbain.

Espace ouvert



Les espaces ouverts de représentation sont des espaces lâches aux dimensions importantes présentant une large ouverture sur le ciel. Ces espaces sont structurés par leurs contours bâtis. Le vide central qui en résulte est mis en scène en fonction d'un point clé (édifice, objet, élément naturel...).



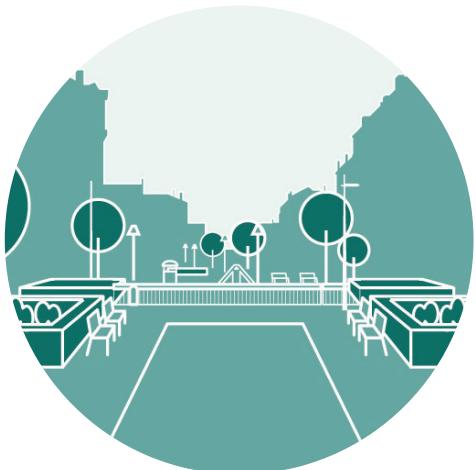
Les usages sont marqués par le quotidien mais aussi par le rayonnement métropolitain de certains d'entre eux qui peuvent voir converger différents flux à différentes temporalités. Ces espaces constituent des lieux de rassemblement, de communication et d'échanges. Ils peuvent également devenir des lieux de représentation du pouvoir et/ou de mise en valeur de grands équipements et espaces marchands (grande place, parvis, esplanade, quais, ...).



Cet espace de respiration dans le bâti offre de larges points de vue et résulte d'une composition paysagère.



Ces espaces structurants regroupant les lieux ouverts majeurs et emblématiques de la ville/métropole sont des lieux de concentration de flux et d'animation.



Fiche exemple

Espace public de représentation



©T. Fournier - Métropole de Lyon

Lyon, boulevard des Brotteaux

Cette voie traverse le quartier dit des Brotteaux dont la gare est l'élément fondateur.

C'est une voie modérément large qui s'inscrit dans un tissu historique d'îlot couronne de type ordonnancé.

Elle conjugue un aménagement multimodal de la chaussée et des usages relationnels de quartier par l'occupation des trottoirs liés au RDC actifs.



Caractéristiques patrimoniales

Le boulevard des Brotteaux résulte d'un percement de la fin du 19^e siècle en lieu et place de l'ancien boulevard d'enceinte du fort des Brotteaux, expliquant sa légère courbe au niveau de la rue Bugeaud. Il est bordé par de nombreux immeubles d'une hauteur moyenne de 6 niveaux, à l'architecture remarquable et soignée. L'axe est structurant à l'échelle du quartier et composé avec ses arbres d'alignements et son organisation symétrique de part et d'autre de la place Général Brosset qui ménage un axe de perspective sur la gare des Brotteaux.



©T. Fournier - Métropole de Lyon



Caractéristiques naturelles

Le boulevard est planté par des alignements de chaque côté sur la totalité de son linéaire à l'exception de la perspective sur la gare des Brotteaux et à l'approche de la trémie d'accès au tunnel de Part Dieu. La présence de grands sujets (à l'exception des renouvellements récents) souligne le caractère paysager structurant de cet espace public dans le quartier.



Mobilier et matériaux

- La présence de mobilier et équipement de voirie est diversifiée en lien avec les aménagements (station vélo, parcmètre, potelets, ...) et les usages de quartier (bac à verre, PAV, compost, terrasses estivales, assises ponctuelles...).
- Le traitement au sol est relativement uniforme sur l'ensemble du linéaire à l'exception de la séquence offrant une perspective sur la gare des Brotteaux où les trottoirs sont traités avec des matériaux spécifiques (pavé de couleur clair).

©T. Fournier - Métropole de Lyon



Caractéristiques urbaines

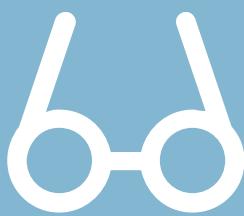
- La voie est rectiligne, parallèle à l'axe de la gare des Brotteaux, à partir de laquelle elle s'organise telle une enceinte.
- L'enveloppe bâtie qui entoure la voie est très homogène et constituée d'un tissu d'îlot couronne non réguliers, aux dimensions variables.
- La voie s'inscrit de façon plus générale dans un plan de composition, étant connectée à ses extrémités par des axes structurants (cours Lafayette au sud, cours Vuitton et boulevard des Belges au nord) et traversée perpendiculairement de rues secondaires.



Usagers et fréquentation

- Le profil de la voie est relativement homogène sur l'ensemble de son tracé. La chaussée est partagée entre cycliste (pistes bilatérales) et les voitures (2 voies de circulation à sens unique). L'espace entre trottoir et chaussée est dédié au stationnement (voiture, livraison) en alternance avec les arbres d'alignement et les terrasses estivales. Les trottoirs sont larges et ponctués de terrasses.
- La présence de commerces de proximité est facteur d'attractivité et de flux sur l'ensemble du linéaire.

02



Les clés de lecture du paysage

AVOIR L'ŒIL

La contextualisation d'un projet d'espace public en site patrimonial protégé nécessite une approche paysagère approfondie, afin d'imaginer son aménagement au prisme des caractéristiques singulières du site. Forme urbaine, architecture, usages, aménagements (végétal, mobilier, équipements, matérialité) sont ainsi autant de composantes d'un paysage particulier, dont la valeur patrimoniale est à révéler ou valoriser. Encore faut-il réussir à identifier ce qui fait patrimoine et quelles sont les qualités du site. Cette partie a pour vocation d'apporter des clés de lecture à l'identification des caractéristiques patrimoniales et paysagères d'un site.

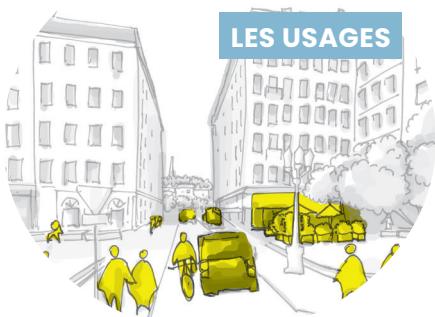
La synthèse

Contextualiser un projet revient à l'intégrer dans un environnement qu'il importe de savoir lire. Décomposer les composantes paysagères (complexes et stratifiées) par « couches » permet de mieux appréhender l'interaction de l'espace public avec le territoire dans lequel il s'inscrit. Ainsi plusieurs « filtres » s'additionnent, cohabitent, se superposent : le patrimoine, les usages, les équipements, lesquels s'inscrivent dans un cadre défini, le volume de l'espace public, composant ainsi un paysage global et unique.

LE PATRIMOINE



LES USAGES



LES ÉQUIPEMENTS





LE VOLUME

LE PAYSAGE

Le paysage comme résultante d'une addition, juxtaposition de composantes dont certains éléments sont des lignes de force



Le patrimoine

L'identité d'un lieu est liée à la singularité de son histoire et sa géographie, aux éléments qui le composent, à leur organisation et à la manière dont on les met en récit. Certains éléments du paysage, par leur agencement, morphologie, histoire ou charge émotive permettent de rendre distinctif un site. Certaines caractéristiques témoignent plus particulièrement de la valeur patrimoniale matérielle d'un espace public : la forme urbaine, la composition, l'architecture, la nature et les repères.

J'identifie
les éléments
remarquables,
les signaux, les
emblèmes

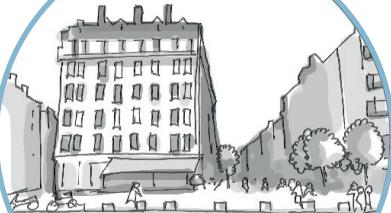


Les éléments remarquables

LA FORME URBAINE



LES FAÇADES



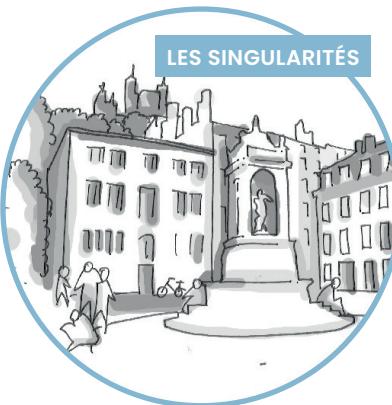
LA COMPOSITION



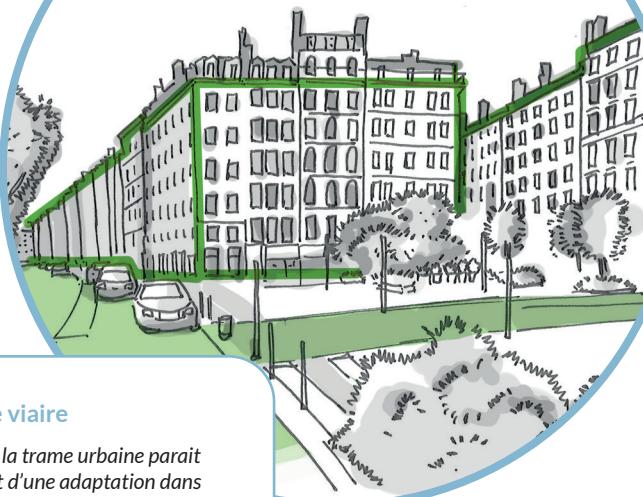
LA NATURE



LES SINGULARITÉS



LA FORME URBAINE



La trame viaire

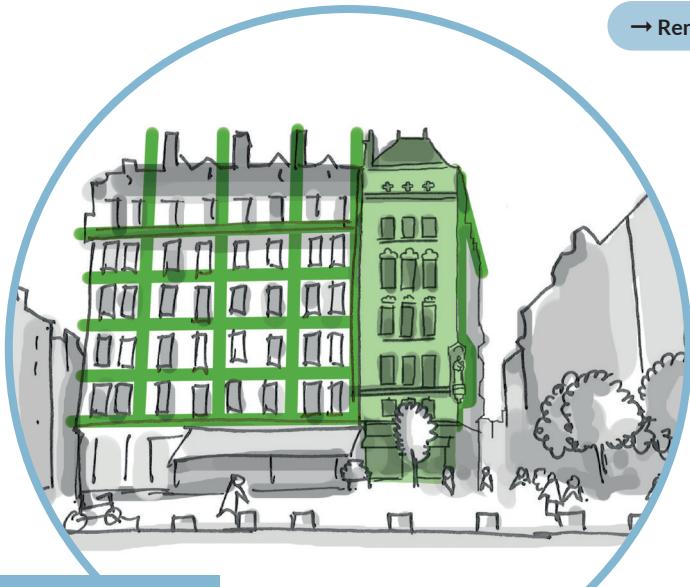
Est-ce que la trame urbaine paraît être le fruit d'une adaptation dans le temps ou issue d'une conception d'origine ? Est-elle caractéristique (orthogonale, organique, radioconcentrique...) ? La trame parcellaire se lit-elle en façade ? Quel est le rapport entre les vides et les pleins ?...

L'espace public est défini par le vide généré par la trame viaire mais également par les volumes bâtis qui l'entourent. Ceux-ci s'implantent pour la plupart sur un parcellaire ancien souvent antérieur à la construction elle-même. La lecture du parcellaire en façade est un témoignage de l'histoire et de l'évolution du site et induit des caractéristiques dans la composition de façade. Cumulé à l'implantation, la densité, la compacité, la hauteur... ils dessinent une trame urbaine et des formes urbaines caractéristiques (cité historique, faubourg, tissu pavillonnaire, économique...) qui induisent une relation spécifique avec l'espace public.

Le cadre bâti

Est-ce que le cadre bâti est homogène ? La silhouette est-elle régulière ou rythmée avec des différences de hauteur et des ruptures?...

Le gabarit des bâtiments, les dessertes et ouvertures, la composition et le style architectural des façades constituent un second niveau de définition de l'espace public. Ils forment l'écrin, le décor urbain au centre duquel est parcouru l'espace public. Ce premier plan dessiné par les bâtiments autour de l'espace public est constitutif de son paysage et d'autant plus remarquable s'il est marqué par une cohérence architecturale, ou comporte des façades à l'architecture soignée.



LES FAÇADES

La trame architecturale

Est-ce que j'observe une cohérence d'ensemble ou un objet unique remarquable ? Est-ce que l'architecture est homogène ? Est-ce que j'observe une trame récurrente, des lignes de force ? Est-ce que j'observe des éléments remarquables en façade ?...

Les édifices présentent des caractéristiques architecturales déterminantes (structure, composition de façade, rythme, hauteur, style...) souvent liée à la période et aux modes de construction. Cette trame architecturale peut servir de référence dans l'aménagement de l'espace public, particulièrement quand l'architecture est soignée.

Les décors

Est-ce que j'observe des détails particuliers ? en toiture, en façade, aux fenêtres ? quels sont les matériaux caractéristiques ?...

L'architecture des façades est également marquée par des éléments de décors qui peuvent servir de référence lors de l'aménagement de l'espace public (décor peints, modénature, sculptures...) tant pour les rythmes et motifs que pour les matériaux employés (pierre, brique, métal, bois, céramique, galets...).



Scénographie

Est-ce que j'observe des éléments de composition (trame, alignement d'arbres, cohérence architecturale, aménagement de la chaussée...) ?

Est-ce que j'observe des lignes de composition sur lesquelles m'appuyer (perspectives visuelles, panorama, axes...) ; est-ce que le vide est symbolique ou le résultat d'une évolution dans le temps ?...

La mise en scène des espaces participe à la qualité des ambiances mais aussi à la lisibilité urbaine. La scénographie peut être spatiale (grâce à la trame et aux formes urbaines, à l'exemple d'une cité ouvrière), paysagère (les vues sur le grand paysage, perspectives sur un point, l'agencement du végétal et de l'eau), lumineuse (jeux d'ombre et de lumière, d'éclairage urbain), sociale (des assises pour observer, du mobilier pour interagir...) ou encore par le travail de l'écriture architecturale (forme, matière, couleur...). Les vides, autant que les pleins, sont objets de mise en scène, tout comme le relief.

LA COMPOSITION

La covisibilité

Quelle est la distance entre l'élément patrimonial et mon projet ? A-t-on une vue directe à l'œil nu ? Quelle est la visibilité du projet depuis l'objet ou de l'objet depuis le projet ? Comment l'espace public qualifie et participe au cadre du secteur protégé ?...

Les abords d'un monument historique, en tant qu'écrin patrimonial, introduit notamment la notion de covisibilité du projet avec le monument. Il invite à s'interroger sur le rapport entre l'objet patrimonial (un élément isolé ou un ensemble) et le projet. Il s'agit là de s'interroger sur les interactions entre ces éléments qui définissent un niveau de qualité à prendre en compte.



Eau et végétation

Quels sont les éléments naturels présents ? Sont-ils isolés, mis en scène ? Quels semblent être leur vocation, usage principal ? Jouent-ils un rôle structurant ? de repère ? Est-ce que j'observe des essences d'arbres significative ?

La présence de nature dans l'espace public peut être liée à la densité du tissu urbain et à ses caractéristiques, à la composition paysagère, aux usages... Elle peut être pensée ou «spontanée», et se traduit par des éléments de végétation, ou d'eau, de façon ponctuelle (l'arbre isolé, la fontaine) ou plurielle, massive (la balme, le fleuve). Ces éléments jouent un rôle écologique (rafraîchissement, ombre...), symbolique (élément repère, élément structurant), social (qualité de vie, confort, pratiques) ou paysager (agrément, représentation) et évoluent au gré des temporalités (saison). Présents naturellement ou fruit d'un dessin de composition, ils sont des éléments distinctifs et sur lesquels s'appuyer.

La trame végétale

Les éléments végétalisés sont-ils composés : intervalle régulier, distance entre chaque arbre, taille des houppiers, hauteur qui dialogue avec l'architecture... Est-ce que je suis en présence d'un corridor écologique ?

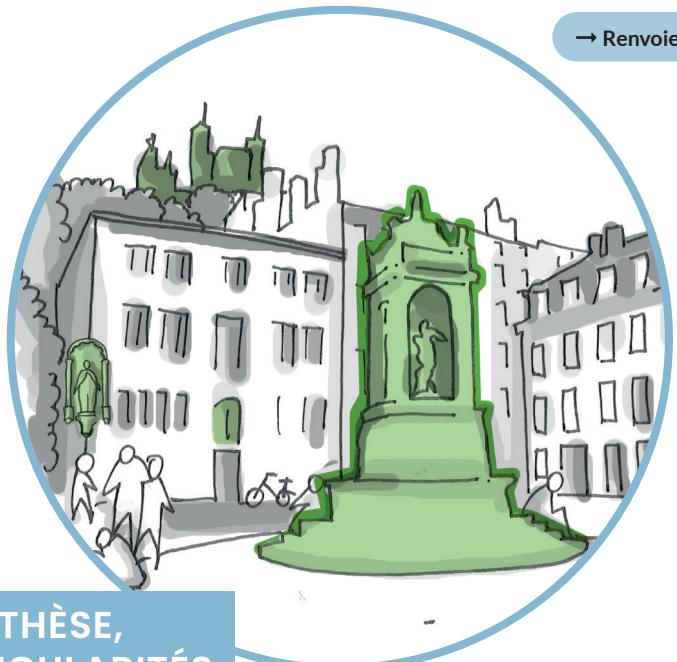
La trame végétale vise à créer une ambiance à une échelle significative, en rapport avec les dimensions du site : longueur, surface, hauteur.

Elle se matérialise par un large éventail de solutions :

- les trames composées à partir d'arbres, qui ne coupent pas la vue mais créent un «plafond» d'ombrage et dessinent l'horizon végétal du quartier : elles protègent, unifient, composent...
- les arbres d'alignement sont spécifiques, adaptés en milieu urbain. Leur forme est régulière et leur ombre agréable ; leurs racines sont plus compatibles avec les voiries et réseaux : tilleuls, platanes, ormes... Plantés à intervalle régulier, ils composent un ensemble qui traduit une volonté de composition originelle.
- les plantations basses (strate basse et arbustive)

Les trames végétales servent également à tempérer le climat (vent, chaleur, ombrage...), sont un vecteur pour la biodiversité (corridors écologiques...) et ont un rôle social.

LA VÉGÉTATION



EN SYNTHÈSE, DES SINGULARITÉS

Chaque espace public est singulier

La présence de détails remarquables naturels ou bâties, structurants ou servant de repère (un « accident » dans le paysage, une ligne de relief, un bâtiment/ élément naturel remarquable, une niche dans un mur, un panorama...) contribue à mettre en récit un espace public, à le distinguer et à marquer sa singularité. La mise en valeur de cette spécificité devient alors source d'identification et peut permettre de servir d'*« emblème »* au site.

Un espace public peut également devenir remarquable par son ambiance particulière, générée par une dimension sensible forte,

liée aux teintes, lumière, matières, odeurs, sons, usages, éléments d'animation...

Chaque espace public dégage une atmosphère spécifique, témoignage de la mémoire des lieux ou de la mise en récit d'une histoire singulière qui fait appel à l'imaginaire, l'émotion et suscite chez l'usager une expérience qui peut servir de repère.

Cette singularité s'incarne très souvent au travers des éléments patrimoniaux qui servent ainsi de ressource à une meilleure contextualisation du projet et à une meilleure adhésion par les usagers. Cette spécificité est alors porteuse de valeur identitaire, culturelle et d'intérêts collectifs.

LES USAGES



J'identifie les comportements qui prennent place dans cet espace.



→ Renvoie p. 70

Quels sont les différents usagers de cet espace et comment ils l'occupent (les flux, l'occupation statique, à quelle régularité,...)? Qu'en perçoivent-ils (selon leur propre vitesse, quelle ambiance,...)?

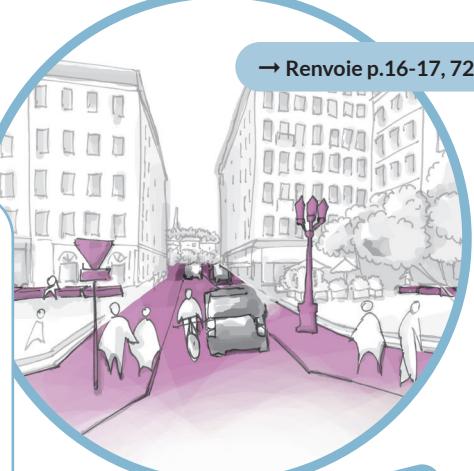
La question des usages et de la place de chacun dans l'espace public est un enjeu majeur de conception et d'organisation de ces espaces.

Longtemps envisagé comme des lieux de flux, les espaces publics se réaffirment aussi comme lieux d'aménités, de rencontre, de sociabilité permettant ainsi leur appropriation de multiples façons et par différents publics.

LES ÉQUIPEMENTS ET LA MATÉRIALITÉ

Est ce que les matériaux et mobiliers contribuent à définir l'identité de cet espace ? Peuvent ils avoir un impact sur la perception sensorielle de cet espace ?

Historiquement les matériaux sont liés au contexte local dans lesquels ils étaient utilisés. S'ils ont eu tendance à se standardiser, ils sont porteurs d'une identité de lieu et garant d'une cohérence paysagère. Les différents équipements de part leur design, implantation et nombre peuvent avoir un fort impact sur le confort d'usages des espaces publics mais aussi sur leur identité.



J'identifie les éléments qui occupent l'espace



→ Renvoie p.16-17, 72



03



Recom- mandations

8 exemples de questions à se poser lorsque l'on aménage un espace public en secteur patrimonial protégé sont présentés ici ainsi que des idées-clés pour avoir les bons réflexes.

LE CONTEXTE PAYSAGER

La connaissance historique du site est un préalable au projet d'aménagement



→ Renvoie p. 30

1/ Quelles sont les connaissances historiques qui me renseignent sur l'identité et la mémoire des lieux ?

Depuis quand mon espace public existe-t-il ? s'agit-il d'un espace composé à partir d'un plan d'urbanisme ? Est-ce un espace libéré par des constructions qui auraient été démolies ? Est-ce un délaissé urbain ? Quelles sont les évolutions significatives qu'il a connu dans le temps ?

Étudier l'histoire et la mémoire des lieux permet d'apporter des éléments de compréhension à l'évolution du site, son organisation et occupation actuelle. Le repérage des traces anciennes, vestiges, permanences historiques, constructions remarquables ou ordinaires qui le bordent, l'évolution des limites physiques de l'espace ont ainsi leur importance. Comprendre l'héritage du site permet de savoir comment le transmettre aux générations futures, sans dénaturer ce qui fait son identité.

Les idées clés :

- Illustrer le projet par une étude historique et patrimoniale (plans, documents graphiques et visuels, cadastres, archives... autrement dit, tous documents susceptibles de renseigner le site) ;
- Identifier les éléments de permanence ;
- Mettre en évidence les évolutions et modifications dans le temps (pertes, ajouts).

Exemple

Extrait de l'étude historique et patrimoniale de la centralité historique « élargie » de Neuville-sur-Saône, AMO pour l'aménagement de la rue Victor Hugo, décembre 2024

01 — ETUDE HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE LA CENTRALITE HISTORIQUE «ELARGIE» > La rue Victor Hugo et la place du 8 Mai: l'accès au château d'Ombreval

La rue Victor Hugo

La place du 8 mai

Site à la charnière entre le bourg ancien médiéval et le domaine d'Ombreval. Située à la charnière entre le bourg ancien médiéval et le domaine d'Ombreval, sur les anciens fossés de la ville médiévale, elle constitue au XVII^e siècle l'aire d'accès au château depuis le port. Elle est ensuite lotie et bâtie d'immeubles commençant au début du XIX^e siècle, avant 1828.

La rue Victor Hugo et la place du 8 Mai sont deux axes importants. Elle reliait autrefois le château aux quais. Sur le plan du jardin et du château d'Ombreval, de 1785 on remarque la présence d'une allée plantée entre deux fossés, au Sud celui de la ville, au Nord celui du Parcier, appartenant au château d'Ombreval. C'était un véritable accès au château, mais aussi un passage et un point de control de gardes pour l'entrée dans le jardin du château. L'accès fut cependant interdit au début du XIX^e siècle, d'utiliser les fossés comme forêt. De nombreux immeubles se construisirent sur le fossé de la ville et l'encombraient. Le fossé du parcier est, quant à lui, rempli et transformé en place publique, la place du 8 Mai, entre les n° 13 et 15. Les numéros 2-4 ont reçu de nouvelles façades après 1830, pour remettre les immeubles à l'alignement de la rue ; les 6-10 sont assez anciens, car on peut les voir sur un plan de 1780 et le 12 est un immeuble construit avant 1828.

On marchera sur les cartes postales anciennes que l'entrée de la rue depuis le port était encadrée de terrasses de cafés plantées de massifs, qui agrémentaient l'entrée de la rue. La rue est pavée et encadrée par deux trottoirs élancés. Les seuils sont en pierre.

La vue vers le pont montre une composition urbaine axée sur l'ancien pont, la perspective étant cadree par les arbres des alignements des quais de Saône.

La place du 8 mai

La place se trouve sur une ancienne parcelle du domaine d'Ombreval. La chapelle du château, construite par Camille de Neuville, s'y trouvait toujours. La place fut alors nommée place du Château. Son nom fut changé en 1945. Aujourd'hui, il semble qu'il y ait une fontaine surmontée d'une statue de Diane sur la place à l'époque du marquis de Neuville.

Le château fut détruit et transformé en relais de poste puis en hôtel restaurant (HÔTEL de Bressé) et sera ensuite réaménagé en immeuble. Le mur est détruit quand la mairie récupère la propriété d'Ombreval en 1962.

Aujourd'hui, la place n'a plus ses limites anciennes, et elle est dévouée au stationnement des voitures.

Enjeux: retrouver des limites claires

- Une allée d'accès au château comme entrée majestueuse bordée d'arbres
- Une place aux limites bien définies qui qualifient l'entrée du château et celle de la ville ancienne :
- Retrouver les effets d'allongements et de perspectives vers le château et vers la place du 8 Mai ;
- Requalifier la placelette en lui donnant des limites claires à l'échelle de la composition urbaine.



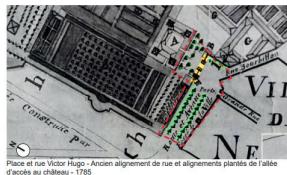
Jonction entre le quai Pasteur et la rue Victor Hugo, l'ensemble des terrasses du quai est planté, l'allègement des immeubles à gauche accompagne le regard jusqu'à la place du 8 Mai



NEUVILLE-SUR-SAÔNE (Rhône).
Place Victor Hugo.
Ancien mur de clôture du château d'Ombreval, dessinant la place Victor Hugo aujourd'hui place du 8 Mai



Anciens jardins clos au devant de la façade de l'hôtel



Place et rue Victor Hugo - Ancien alignement de rue et alignements plantés de l'allée d'accès au château - 1785

MISSION D'AMO - CADREUR URBAIN SECTEURS PROTÉGÉS+
ETUDE HISTORIQUE & PATRIMONIALE DE LA CENTRALITÉ «ELARGIE»

ÉQUIPE
BIGBANG PAYSAGISTES + RL&A ARCHITECTES

DÉCEMBRE 2024

7



Exemple

— La voute de la rue de la Ville à Saint-Genis-Laval, aujourd'hui et sur une carte postale du début du XX^e siècle.

LE CONTEXTE PAYSAGER

À noter : les recommandations qui sont données doivent être réinterprétées au cas par cas pour chaque projet d'aménagement



→ Renvoie p. 50

2/ La trame parcellaire et l'architecture des façades historiques forment-elles un écrin qui me sert de référence ?

Est-ce que la trame urbaine paraît être le fruit d'une adaptation dans le temps ou issue d'une conception d'origine ? Est-elle caractéristique (orthogonale, organique, radioconcentrique...) ? La trame parcellaire se lit-elle en façade ? Quel est le rapport entre les vides et les pleins ?...

Est-ce que le cadre bâti est homogène ? La silhouette est-elle régulière ou rythmée avec des différences de hauteur et des ruptures ? Quelle est l'orientation du parcellaire ?...

Les idées clés :

- S'appuyer sur la composition de la trame viaire
- Travailler en harmonie avec le cadre bâti (ex : calepinage en lien avec le rythme des façades ...);
- Utiliser le vide comme élément de composition (ex : le vide créé doit être préservé).



Nota bene : ces schémas de principe sont construits uniquement sous l'angle de la valorisation des éléments patrimoniaux et paysagers, hors croisement avec les autres enjeux (voirie, réseaux, accessibilité...).

Éléments patrimoniaux et paysagers caractéristiques sur lesquels s'appuyer dans ce contexte :

- Le vide de l'espace végétalisé ;
- Des boisements remarquables ;
- Des façades caractéristiques ;
- Un bâtiment remarquable en fond de scène

Démultiplication des matériaux au sol sans cohérence avec les façades



Exemple d'aménagements impactants de façon peu qualitative les éléments patrimoniaux.

Du mobilier urbain qui encombre un vide structurant de qualité



Des formes qui apportent de la complexité à la visibilité des espaces

Cohérence entre les matériaux au sol et en façade



Un trottoir plus généreux et confortable qui permet aussi de canaliser les flux



Du mobilier urbain adapté qui valorise le vide et la végétation

Des aménagements de voirie adaptés pour une mise en valeur du patrimoine bâti et paysager

Exemple d'aménagements valorisant les éléments patrimoniaux et paysagers.

3/ Suis-je en présence d'éléments patrimoniaux qui sont des repères de référence ?

La trame architecturale : Est-ce que j'observe une cohérence d'ensemble ou un objet unique remarquable ? Est-ce que l'architecture est homogène ? Est-ce que j'observe une trame récurrente, des lignes de force ? Est-ce que j'observe des éléments remarquables en façade ?...

Les décors : Est-ce que j'observe des détails particuliers ? en toiture, en façade, aux fenêtres ? quels sont les matériaux caractéristiques ? Est-ce que j'observe des éléments sensibles (jeux de lumière, couloir de vent, source sonore ou olfactive, ambiance colorée...) ? Est-ce que je ressens une ambiance particulière ?

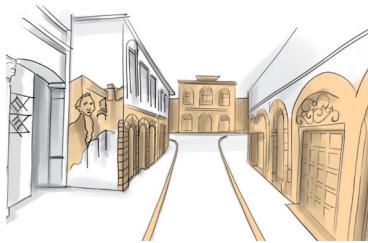


Les idées clés :

- Prendre en compte les éléments patrimoniaux et les singularités qui forgent l'identité du lieu et les traduire/interpréter avec justesse ;
- Valoriser l'élément remarquable (ex : traitement différencié des abords immédiats ou sobriété de traitement...) ;
- S'appuyer sur les éléments architecturaux caractéristiques (éléments de décors, matériaux...)
- Préserver et valoriser les éléments de composition ;
- S'appuyer sur la trame architecturale.

LE CONTEXTE PAYSAGER

À noter : les recommandations qui sont données doivent être réinterprétées au cas par cas pour chaque projet d'aménagement



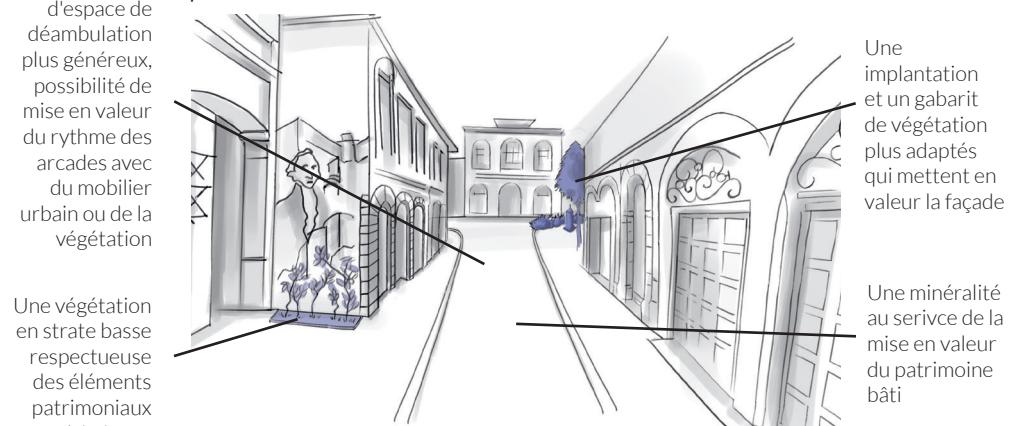
Nota bene : ces schémas de principe sont construits uniquement sous l'angle de la valorisation des éléments patrimoniaux et paysagers, hors croisement avec les autres enjeux (voirie, réseaux, accessibilité...).

Eléments patrimoniaux et paysagers caractéristiques sur lesquels s'appuyer dans ce contexte :

- Une série d'arcades
- Un décor peint
- Un bâtiment dans l'axe de la rue



Exemple d'aménagements impactants de façon peu qualitative les éléments patrimoniaux.



Exemple d'aménagements valorisant les éléments patrimoniaux et paysagers.

4/ Les perspectives et les panoramas offrent-ils un cadre et des points de vue à préserver ?

Est-ce que j'observe des éléments de composition (trame, alignement d'arbres, cohérence architecturale, aménagement de la chaussée...) ? Est-ce que j'observe des lignes de composition sur lesquelles m'appuyer (perspectives visuelles, panorama, axes...) ; est-ce que le vide est symbolique ou le résultat d'une évolution dans le temps ?...

Quelle est la distance entre l'élément patrimonial et mon projet ? A-t-on une vue directe à l'œil nu ? Quelle est la visibilité du projet depuis l'objet ou de l'objet depuis le projet ?...

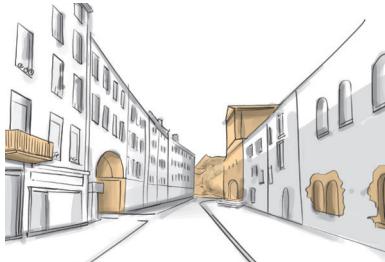
Est-ce que j'observe des rapports d'échelle, des premiers plans, arrières-plans, profondeur de champ ?

Les idées clés :

- Conserver et s'appuyer sur les axes de perspective / ne pas entraver les axes de perspective ;
- Souligner et préserver les points de vue, panoramas, ...
- Contribuer à valoriser l'élément patrimonial dans son environnement immédiat (rapport au contexte, à la covisibilité) ;
- Le projet doit s'adapter au relief du site.

LE CONTEXTE PAYSAGER

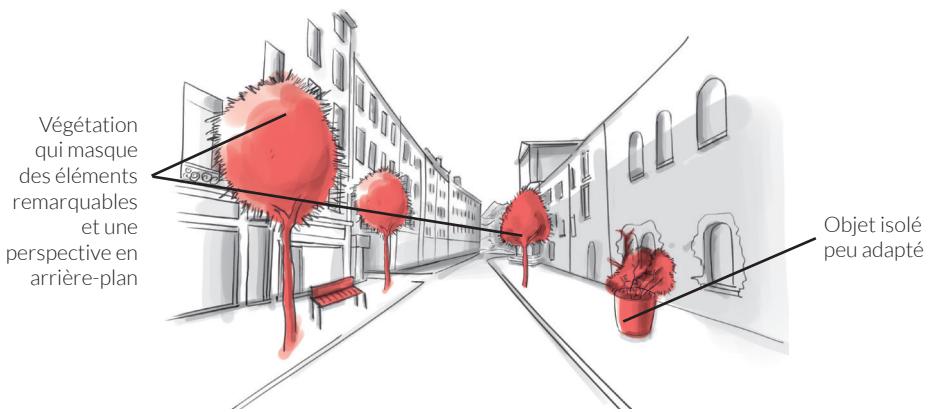
À noter : les recommandations qui sont données doivent être réinterprétées au cas par cas pour chaque projet d'aménagement



Nota bene : ces schémas de principe sont construits uniquement sous l'angle de la valorisation des éléments patrimoniaux et paysagers, hors croisement avec les autres enjeux (voirie, réseaux, accessibilité...).

Éléments patrimoniaux et paysagers caractéristiques sur lesquels s'appuyer dans ce contexte :

- Un bâtiment remarquable (un bâtiment cultuel)
- Un élément paysager (une vue en arrière-scène)
- Des détails remarquables (un balcon, des arcades, un porche...)



Exemple d'aménagements valorisant les éléments patrimoniaux et paysagers.

5/ Suis-je en présence d'une trame naturelle qui serait un héritage à sauvegarder durablement ou à faire évoluer ?

Quels sont les éléments naturels présents ? sont-ils isolés, mis en scène ? Quelle semble être leur vocation, usage principal ? Jouent-ils un rôle structurant ? de repère ?
 Est-ce que j'observe des essences d'arbres significative ?
 Est ce que j'observe la présence de l'eau en surface ?
 Est-ce que la topographie influe sur l'espace ?

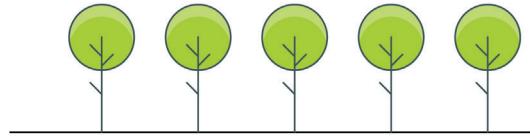
De quoi est composée la trame végétale (arbre isolé, alignement, bosquet, ...) ? Est-elle récente ou historique ?

Quel est le rythme de plantation des alignements ? quelle est la distance entre les plantations d'alignement ? quel est leur gabarit adulte ? quelle est leur taille de houpier ? quelles sont les essences et leurs valeurs (symbolique, bioclimatique, structurante, dagrément...) est ce que la fosse est plantée (strate basse, strate intermédiaire) ?

Les idées clés :

- (Re)valoriser le capital naturel
- Préserver les arbres remarquables existants
- Respecter la composition (rythme, gabarit) car les éléments fonctionnent comme un tout qui produit ombrage, abri, rythme, variations saisonnières ...
- En cas de mise en scène de l'espace public par le végétal, la préserver, valoriser et/ou réinterpréter;
- Travailler une palette végétale en harmonie avec la palette végétale locale et adaptée aux enjeux climatiques

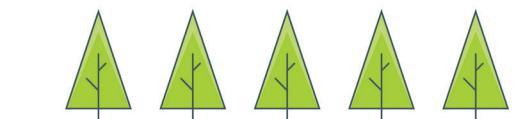
Respecter la composition stricte de l'allée plantée, ou favoriser la variabilité des essences pour maintenir un principe de composition et une canopée harmonieuse (jeu sur la largeur et la hauteur des essences pour guider la vue...)



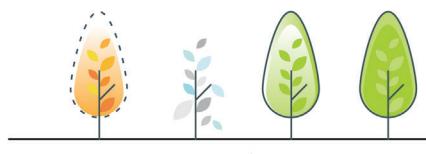
Arbres d'alignement monospécifique



Arbres d'alignement diversifié



Essence sempervirens



Variations au cours des saisons : Couleurs

Jouer avec la densité/couleur/permanence de feuillage pour créer des variations de lumière et offrir des vues (en fonction de l'espace disponible, de la largeur de l'espace public, de la voie...)



Feuillage clairsemé

⇒ plus de lumière

Feuillage dense

⇒ opaque

Permettre la lecture des façades et éléments remarquables (au regard de la croissance des arbres, de leurs variation en fonction des saisons...)



Ombrage + sauvegarde des vues sur des façades

⇒ Variabilité de la hauteur du pact des arbres

⇒ Variabilité des strates végétales

Jouer avec les caractéristiques du végétal pour mettre en récit l'identité d'un espace public et sa connexion au contexte (hauteur, largeur, canopée, transparence du feuillage, couleur, strates végétales...)

6/ Comment composer l'espace en cohérence avec les usages ?

J'identifie les comportements et usages qui prennent place dans l'espace et leur(s) pratique(s) ou activité(s) : quels usages et usagers ? sont ils statiques ou en mouvement (flux) ? à quelle vitesse parcourt il cet espace ?

J'identifie le rythme des usages : à quel(s) moment(s) de la journée (occupation dirune, nocturne, en continu) ? avec quelle régularité (quotidienne, saisonnière, évènementielle) ?

Les idées clés :

- Prendre en compte les fonctions de l'espace public : le passage, le séjour, la desserte ;
- Intégrer dans le projet la régularité et la densité des usages (quotidien/évènementiel) ;
- Prendre en compte les temporalités de la nuit et penser l'éclairage comme une scénographie urbaine et pas uniquement comme un élément fonctionnel

Occupations permanentes ou temporaires



Appropriations sociales, agrément, fonctions symboliques



Evolution des usages



Déplacements et circulation, mobilité



7/ Comment composer l'espace avec simplicité et en harmonie avec le contexte territorial ?

J'identifie les éléments urbains qui occupent l'espace : Quels mobiliers urbains et dans quelle proportion ? répondent ils à une logique d'implantation ? certains sont ils superflus ?

Quelles sont les matières, couleurs qui influencent l'ambiance urbaine ? Est-ce que les matériaux et mobiliers contribuent à définir l'identité de cet espace ? Peuvent-ils avoir un impact sur la perception sensorielle de cet espace ? Est-ce que mon projet change la matérialité / couleur de l'espace public ?

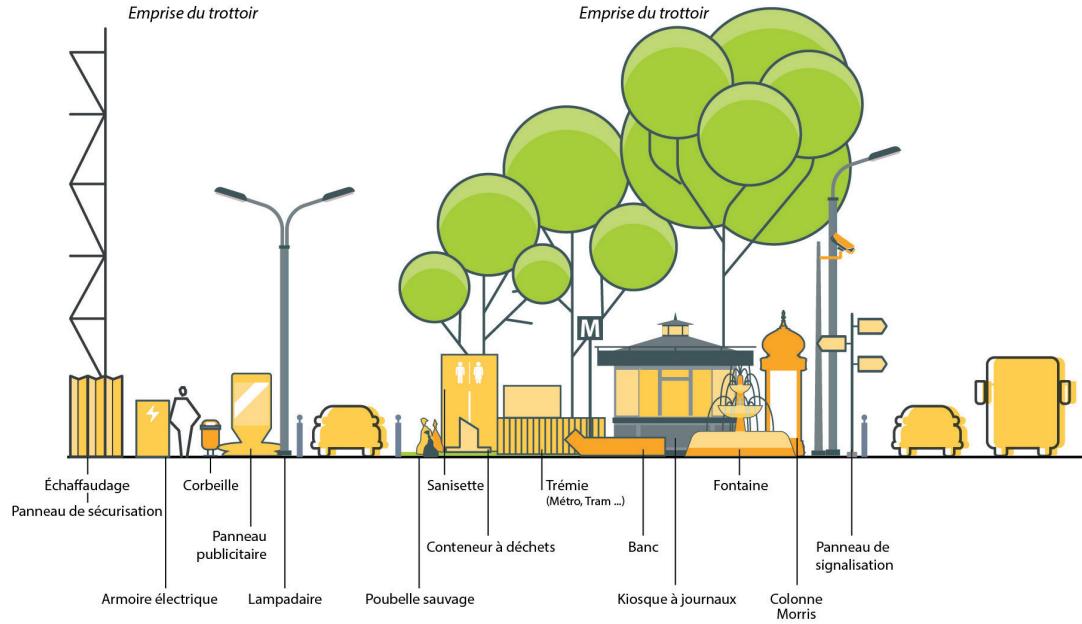
→ Renvoie p. 14-16

Mon projet s'intègre-t-il dans un espace qui intègre déjà des aménagements récents (mobilier urbain, signalétique, matériaux, ...) : enjeu de cohérence globale ;

Quel impact sur le cadre de vie et le vivant (bruit, lumière, odeur)

Les idées clés :

- Privilégier une approche sobre des matériaux et harmoniser leur choix (matérialité et teintes) avec le paysage et le cadre bâti (maisons, immeubles, monuments...).
- Favoriser un mobilier adaptable pour multiplier les usages en fonction de leurs temporalités
- Regrouper et organiser les mobiliers fonctionnels en vue de libérer l'espace pour le passage, la lisibilité et ainsi éviter l'encombrement (règle du un pour un: si j'ajoute un élément, j'en enlève un autre ou je mutualise...)



8/ Ai-je appréhendé mon projet avec une vision globale ?

→ Renvoie p. 48-49

Le paysage comme résultante d'une addition et juxtaposition de composantes dont certains éléments sont des lignes de force, il importe d'avoir une vision globale du projet dans son environnement.

Est-ce que j'ai inscrit mon projet dans un environnement plus global ? Ai-je pris en compte les autres projets réalisés aux alentours pour un dialogue harmonieux à l'échelle du site élargi ? est-ce mon projet intègre la question des limites et transitions, dans une logique d'ensemble ?

Comment mon projet se connecte-t-il dans l'environnement ? Est-il coordonné ? S'inscrit-il dans une logique d'ensemble ? Est-ce que j'observe des éléments de dissonance (entre les matériaux, teintes, motifs, lignes...) ?

Les idées clés :

- Prendre en compte le rayonnement du projet à plus large échelle
- Se mettre en cohérence avec les projets alentours
- S'intégrer à l'existant pour favoriser un dialogue harmonieux
- Etre vigilant aux transitions entre le projet et son environnement / les autres projets



Schéma de principe pour illustrer la complémentarité des projets (en rose) à l'échelle d'un quartier et de ses différentes pièces urbaines :

- Sur des espaces publics variés (place, rue principale, rue secondaire...)
- Avec des projets de différentes natures (végétalisation, voirie, mobilier urbain...)



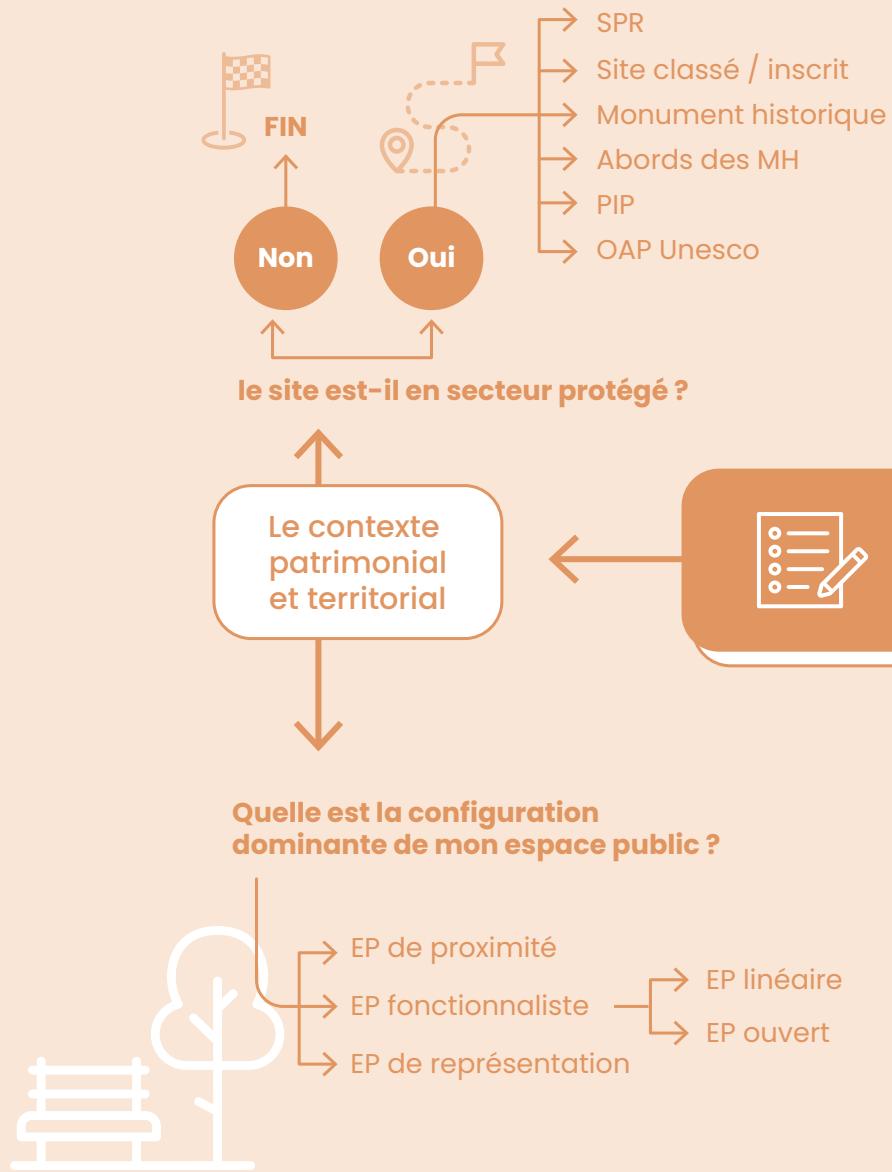
05



Outil d' accompa- gnement au projet

Ce guide vise à aider les agents à identifier le contexte dans lequel se situe l'espace public, mais également à les accompagner dans les démarches à suivre pour l'aménagement de l'espace public en secteur patrimonial protégé.

Cette partie constitue un récapitulatif de la situation qui ***servira de base lors des échanges en « commission patrimoine/ espace public***, ou du dépôt d'une autorisation d'urbanisme.





Nous écrivons l'histoire

Nous produisons
le patrimoine de demain
et nous régénérerons
le paysage



A RETENIR



Avoir une vision
d'ensemble et
au long terme

Les caractéristiques paysagères et patrimoniales



→ Le patrimoine (urbain, architectural, culturel)

La forme urbaine
Les façades
La composition
La végétation
Les singularités

→ Les usages

Comportements
Rythmes
Flux – vitesse

→ Les équipements

Mobilier
Matériaux
Perception sensorielle



DÉMARCHES POUR VOS TRAVAUX

1 - Déposer une autorisation si je suis concerné :

→ Renvoie p. 24-29

En fonction du type de protection patrimoniale et de la nature des travaux, certains travaux sont soumis à autorisation. L'article R 421-10 et R 421-11 soumet à autorisation préalable certains travaux, dont ceux liés à l'espace public, mentionnés dans le tableau suivant

Travaux, constructions, installations projetés	Site patrimonial remarquable	Site classé ou en instance de classement	Abords des monuments historiques
Ouvrages d'infrastructure terrestre, maritime ou fluviale (voies, ponts, etc) (R*. 421-10)	DP		DP
Mur (quelle que soit la hauteur) (R*. 421-11)	DP	DP	
Clôtures (R*. 421-12)	DP	DP	DP
Installation de mobilier urbain ou d'œuvres d'art (R*. 421-25)	DP	DP	DP
Modifications des voies ou espaces publics et plantations effectuées sur ces voies ou espaces (R*. 421-25)	DP	DP	DP
Travaux modifiant les abords d'un bâtiment (R*. 421-24)	DP		DP

Attention :

La création d'un espace public dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords d'un monument historique, dans un site classé ou en instance de classement, est soumise à permis d'aménager.
(C. urb., art. R*. 421-20, al. 4)



→ Renvoie p. 30-31

1bis - En secteur archéologique

Une attention particulière sera portée à la consultation des services respectifs en charge du territoire de projet (effet cumulatif possible) : service régional de l'archéologie et service archéologique de la Ville de Lyon.



©L. Daniere - Métropole de Lyon

Charly

2 - Prendre en compte le délai variable d'autorisation

En fonction du type de protection patrimoniale et du type d'autorisation d'urbanisme relatif à la nature des travaux, les délais diffèrent. Pour une Déclaration Préalable compter 2 mois, contre 4 mois pour un Permis d'Aménager.



©T. Fournier - Métropole de Lyon

Neuville-sur-Saône

3 - Rassembler les pièces pour mon autorisation d'urbanisme

Un dossier doit préciser le contexte existant et la nature du projet afin de permettre de comprendre de quoi il s'agit et l'impact en termes d'insertion. Il doit être composé d'un certain nombre de pièces selon le type de dossier, mais les pièces suivantes sont les plus importantes quelle que soit la demande.



©L. Daniere - Métropole de Lyon

Caluire-et-Cuire

→ Renvoie p. 24



CONCLUSION

Ateliers in situ - Oullins-Pierre-Bénite - septembre 2025



L'espace public se transforme plus rapidement qu'autrefois. Il est devenu le lieu d'expression des nouveaux usages et enjeux liés à la transition écologique du territoire.

Ce dernier, riche de diversités locales, patrimoniales et paysagères regorge de monuments historiques, de quartiers remarquables, de paysages admirables. De Quincieux à Givors, en passant bien sûr par Lyon, les secteurs patrimoniaux protégés sont tout aussi variés que spécifiques, avec leurs caractéristiques propres qui fondent les identités des territoires.

Préserver ces éléments, les mettre en valeur, assurer leur évolution responsable participe à la qualité de vie locale, à l'attractivité résidentielle et au rayonnement culturel.

Ce guide s'inscrit donc dans cette volonté de contribuer à la qualité des aménagements dans les secteurs patrimoniaux. Chaque aménageur s'inscrivant dans les pas de ses prédécesseurs, conscient de l'identité locale et de l'héritage à porter.

Le guide vient également compléter une offre de service qui contribue à favoriser le dialogue entre la DGEEP et l'UDAP, entre les porteurs de projets et les ABF, au travers de la « commission d'espaces publics en secteur patrimonial » et de la « mission d'assistance technique pour l'élaboration d'études et appui à la réalisation des demandes d'autorisation de travaux en secteurs protégés ». Mise en place par la DGEEP fin 2023, cette dernière a pour objectif d'assister les équipes de la Métropole dans la prise en compte des problématiques patrimoniales dans les projets d'aménagement et vient ainsi renforcer et compléter les éclairages apportés par le guide des espaces publics en secteur patrimonial protégé.

Devant l'enjeu majeur de faire évoluer les espaces publics pour répondre aux usages et besoins collectifs, tout en envisageant le paysage et le patrimoine comme support de projet, la DGEEP s'engage avec différents outils d'accompagnement et de dialogue pour produire des aménagements intégrés et en harmonie avec leurs environnements.



©T. Fournier - Métropole de Lyon

REMERCIEMENTS

La Métropole de Lyon remercie les services de l'UDAP 69, en particulier Emmanuelle Didier, Perrine Laon et Christophe Margueron pour le temps consacré à ce travail collaboratif.

Directeur de publication : **Natalia Barbarino**
Référent : **Julie Troff-Poulard - j.troff@urbalyon.org**
Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urba**nisme de l'aire
métropolitaine **lyon**nnaise

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport
a été permise par la
mutualisation des moyens
engagés par les membres
de l'Agence d'urbanisme